

**NOTE DE POLITIQUE INTERNATIONALE 2014 - 2019 DES GOUVERNEMENTS
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET DE LA WALLONIE**

**LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LA WALLONIE,
ENTITÉS OUVERTES SUR LE MONDE**

I. INTRODUCTION	3
II. PRIORITÉS POLITIQUES.....	5
1. PROMOUVOIR LES VALEURS UNIVERSELLES.....	5
1.1 Les droits humains, un pilier de nos relations bilatérales.....	5
1.2. Promotion de la paix, du métissage et de la transmission mémorielle.....	6
2. CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE ET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	7
2.1 Soutenir une économie innovante, créative et durable.....	8
2.2 Faire du capital humain un atout.....	12
2.3 Les Ambassadeurs de la marque.....	14
2.4 Redéfinir la promotion du tourisme à l'international.....	14
III. L'EUROPE	15
1. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS AU SEIN DES INSTANCES EUROPÉENNES	15
2. RENDRE L'EUROPE PORTEUSE D'AMÉLIORATIONS CONCRÈTES POUR LES CITOYENS.....	17
3. TERRITOIRE TRANSFRONTALIER : UN ATOUT INDÉNIABLE DU REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE	22
IV. LA FRANCOPHONIE ET L'UNESCO.....	23
1. LA FRANCOPHONIE : UN RÔLE MOTEUR ET UNE VISIBILITÉ ACCRUE..	23
2. L'UNESCO	25
V. LES RELATIONS MULTILATÉRALES	26
VI. LES RELATIONS BILATÉRALES	29
1. LA POLITIQUE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	29
1.1 Le cadre réglementaire et les outils.....	30
1.2 Les types de coopération	31
1.3 Réinventer nos relations avec l'Afrique	35
2. LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS OCDE ET LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES : UNE APPROCHE DE COLLABORATION TRANSVERSALE	37
2.1 Vers un nouveau cadre stratégique de coopération	37
2.2 Des relations bilatérales en appui aux politiques des Gouvernements	38
3. DES TRAITÉS BILATÉRAUX FAVORISANT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX RESPECTUEUX.....	39

VII. UNE ADMINISTRATION ET UN RÉSEAU DE DÉLÉGATIONS EFFICACES	40
1. LE RÉSEAU DES DÉLÉGATIONS FRANCOPHONES, UNE DIPLOMATIE DE PROXIMITÉ	40
1.1 Optimiser pour plus d'efficacité	40
1.2 Mise sur pied de délégations « multiservices »	41
2. WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL : UNE AMÉLIORATION PERMANENTE DU SERVICE RENDU	41
2.1 L'optimisation du fonctionnement des départements	41
2.2 Les ressources humaines	43
2.3 Les usagers / opérateurs	43

I. INTRODUCTION

Prolonger et renforcer les nouvelles compétences à l'international

Dans le système fédéral belge, les entités francophones disposent de la capacité de conclure des traités internationaux dans les matières dont elles sont en charge et de développer des projets de coopération avec des pays tiers.

La sixième réforme de l'Etat a octroyé aux Régions et Communautés des leviers importants qu'il faudra activer dans le respect des champs de compétences de toutes les entités.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles se voient renforcées dans deux missions fondamentales : faire des relations internationales un véritable moteur de développement économique, social et culturel, et défendre les valeurs qui fondent nos démocraties. Dotées d'un « soft power », la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie deviennent simultanément et conjointement des acteurs à part entière sur la scène internationale.

Un des premiers effets de la réforme est d'élargir le champ d'action international de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De nouvelles thématiques, notamment transversales, seront abordées. Des actions seront mises en place sur les plans bilatéral et multilatéral.

Sur le plan européen, les Gouvernements veilleront, en particulier dans le cadre des coordinations intra belges, au renforcement des objectifs d'un modèle socio-économique, culturel, innovant, durable et solidaire, et au renforcement du caractère démocratique de ces institutions.

Les Gouvernements renforceront la visibilité, les moyens et les capacités des acteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie, et sous-tendront leur redéploiement dans le respect des valeurs qui sont les nôtres.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles exerceront leurs missions en arrimant les priorités internationales sur les priorités internes fixées par les Gouvernements, notamment le Plan Marshall 4.0 et le Pacte pour un enseignement d'excellence, dont elles se veulent être le prolongement.

Ce renforcement des capacités diplomatiques doit être envisagé comme une opportunité unique pour amener plus d'acteurs sur la scène européenne et internationale.

Dans le cadre de cet élargissement de leur champ d'action et afin de renforcer la cohérence de l'action internationale de la Belgique, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles s'assureront que la politique extérieure, la coopération au développement, les questions européennes et les relations économiques internationales du fédéral, des Communautés et des Régions se renforcent mutuellement.

Maximiser les synergies entre entités

A l'instar des législatures précédentes, les déclarations de politiques communautaire et régionale ont réaffirmé la nécessité de favoriser les synergies et l'optimisation

des moyens, **tout en préservant les spécificités de leurs actions propres**. La création de Wallonie-Bruxelles International comme entité commune avait précisément été fondée sur ce principe d'une meilleure cohérence.

Il s'agit aujourd'hui de renforcer nos politiques et de fixer des ambitions raisonnables mais élevées pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, dans les champs européen et international.

Cette note de politique internationale accorde ainsi une place particulière aux synergies qui permettent, notamment, de multiplier les leviers de visibilité et les moyens. Il s'agit de présenter l'écosystème complet de nos atouts (économiques, académiques, technologiques, touristiques et culturels) et augmenter ainsi l'attractivité de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Resserrer les priorités et cibler les partenariats

De nombreux facteurs ont modifié le contexte de mise en œuvre de la politique internationale : l'amplification des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, les contraintes budgétaires, les nouvelles priorités des Gouvernements, l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène internationale, la transformation des attentes et des besoins des usagers et des opérateurs, ou l'évolution des relations bilatérales avec les pays industrialisés vers des approches plus sectorielles, sont quelques-unes de ces modifications.

Ce sont autant d'éléments qui impliquent un nécessaire réexamen de l'action menée à l'international, des partenariats prioritaires, des modalités de coopération et du déploiement de nos réseaux à l'étranger.

Pour maximiser l'impact de notre action, les priorités géographiques seront resserrées, les interventions sectorielles seront affinées et professionnalisées, notre voix sera davantage affirmée sur la scène internationale.

Enfin, au vu des nouvelles orientations des relations extérieures telles que tracées par les Déclarations de politique communautaire et régionale, Wallonie-Bruxelles International doit devenir un **outil stratégique**, apportant aux opérateurs publics, privés et associatifs, de Wallonie et de Bruxelles, les services essentiels et spécifiques dont ils ont besoin pour se développer dans la sphère internationale.

Ceci implique notamment **le renforcement des fonctions de concertation, de coordination, de veille et de prospective de WBI**, et que celui-ci puisse s'appuyer davantage sur les administrations et organismes d'intérêt public, notamment via le Conseil Interdépartemental des Relations Internationales (CIRI).

II. PRIORITÉS POLITIQUES

1. PROMOUVOIR LES VALEURS UNIVERSELLES

Dans le système fédéral belge, les entités francophones disposent de leviers diplomatiques importants en termes de « soft-power ». Rappelons qu'elles s'inscrivent toutes deux dans le socle des valeurs de base reconnu par la Communauté internationale à travers les Nations unies, les travaux du Conseil des Droits de l'Homme, du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme et des Objectifs du Millénaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie peuvent et doivent apporter une contribution à une meilleure compréhension mutuelle. Elles s'engagent à agir dans leur sphère de compétence pour promouvoir - et dès lors renforcer - le consensus international autour de valeurs universellement admises, mais souvent menacées. Ces quinze dernières années, la gouvernance et les droits humains ont connu, à travers le monde, des développements à des rythmes différents. Si dans bon nombre de pays, des progrès notoires peuvent être salués (meilleur respect des droits humains, élections libres, réforme de la justice, etc.), malheureusement, pour certains, le déni de démocratie, les guerres, la montée des extrémismes constituent un quotidien dont les principales victimes sont toujours les plus faibles ; les valeurs essentielles comme les droits universels, l'égalité femme-homme ou encore les libertés fondamentales font parfois défaut ou sont menacées.

Pour nos Gouvernements, il est donc essentiel de proposer des mesures à même d'assurer **la promotion des droits humains, de la paix et du métissage des civilisations**.

La promotion des valeurs universelles, le respect des valeurs fondamentales doivent incontestablement constituer le fil conducteur de nos échanges, dans le cadre de partenariats visant à renforcer la solidarité internationale.

1.1 Les droits humains, un pilier de nos relations bilatérales

Les actions en lien avec la promotion des « droits humains » dits « des trois générations » font l'objet d'un soutien accru de nos politiques de coopération avec les pays partenaires prioritaires. Il est dès lors essentiel que ces droits apparaissent de façon formelle dans l'ensemble des textes des accords de coopération nous liant à ces partenaires prioritaires. On sait en effet que certaines zones géographiques sont régulièrement identifiées comme espaces problématiques en la matière. Outre l'inclusion de ces droits dans les textes des accords précités, il y a lieu de prévoir des mécanismes visant à l'application desdits droits.

Pour ce faire, les Gouvernements chargeront Wallonie-Bruxelles International de faire **une proposition** visant à :

- **La révision des textes** des accords de coopération avec les pays partenaires ;
- La mise en place d'un mécanisme permettant **une veille constante de l'évolution de ces droits**.

Cette initiative sera également menée en collaboration avec les autorités partenaires concernées. L'objectif est d'accompagner les pays partenaires prioritaires en leur proposant les outils les plus susceptibles de renforcer les droits humains dans leur pays. Le Conseil Wallonie-Bruxelles International de la

Coopération Internationale (CWBCI) sera également sollicité pour avis. Par ailleurs, on veillera, dans la mesure du possible, à recueillir l'avis des représentants des sociétés civiles des pays partenaires concernés.

Focus - Programmes de promotion de la liberté d'expression : Concernant plus particulièrement le droit à la liberté d'expression, la politique développée par la Belgique francophone, à l'étranger, il est à noter que celle-ci est régulièrement citée en exemple. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a par exemple joué un rôle majeur, en Tunisie, dans le contexte de transition démocratique et ce, dans l'élaboration du rapport sur la réforme des médias tunisiens, dans la mise en place de l'instance tunisienne de régulation ou encore dans la formation de journalistes étrangers. Dans un contexte où des attaques terroristes visent régulièrement la liberté d'expression, nos Gouvernements veilleront à renforcer la mise à disposition de cette expertise spécifique à nos partenaires. Ainsi, après évaluation des actions menées précédemment, il sera demandé à Wallonie-Bruxelles International d'élaborer **un plan d'actions coordonné relatif à la liberté d'expression et aux médias** en collaboration avec les pays partenaires prioritaires dans le cadre des Commissions mixtes permanentes et, sur base volontaire. A cet égard, **un programme de formations de journalistes issus de la Francophonie** sera notamment mis sur pied en collaboration avec, par exemple, TV5 et les médias belges francophones.

Focus - Egalité des genres : Wallonie-Bruxelles International veillera à ce que le principe de l'égalité des genres soit appliqué en veillant, par la mise en œuvre de la discrimination positive, à une participation accrue des femmes aux processus décisionnels et de gestion des projets. Dans le même esprit, il sera veillé au respect de la parité hommes/femmes lors de l'octroi des bourses dans le cadre de la coopération directe au développement. La problématique des violences faites aux femmes doit également recevoir une plus grande attention tant ce phénomène prend ces dernières années une proportion inquiétante, et tant il est déstructurant pour la société visée.

1.2. Promotion de la paix, du métissage et de la transmission mémorielle

Promotion de la paix

Les expériences de coopération nous indiquent régulièrement que, quelles que soient la nature et l'ampleur des conflits (guerre civile, conflits ethniques, lutte sociale), des initiatives concrètes de rapprochement existent.

Ainsi, dans le souci de soutenir ces initiatives qui ne correspondent pas aux schémas habituels de financement, un dispositif pilote de coopération triangulaire sera expérimenté. Le terme triangulaire concerne donc deux parties en conflit qui peuvent être un pays, un gouvernement, une communauté, un opérateur de la société civile etc. Celles-ci devront être désireuses de mettre sur pied des coopérations visant à une meilleure compréhension mutuelle. Le rôle de la Fédération sera dès lors celui de « facilitateur de liens » et de bailleur de fonds. Des initiatives de ce type seront de cette façon encouragées et soutenues par nos Gouvernements dans différentes régions du monde, que celles-ci soient prioritaires ou pas. Ce dispositif pilote sera coordonné, puis évalué, par Wallonie-Bruxelles International.

Focus - Le dispositif pilote de coopération triangulaire Israël-Palestine-Belgique : Une collaboration scolaire conjointe autour de l'exploitation de la spiruline, entre des écoles israélienne (Tel Aviv), palestinienne (Ramallah) et belge (réseau de la Ville de Bruxelles) sera expérimentée dans les prochains mois. Ce dispositif pourra, le cas échéant, être étendu à d'autres projets de la région.

Promotion du métissage

Dans le contexte de violence terroriste qui tente d'entraîner les uns et les autres vers une confrontation des civilisations, les Gouvernements auront à cœur de mener des politiques favorisant la rencontre, le mélange et le métissage des civilisations, et à promouvoir le dialogue interculturel. Il s'agit ainsi d'établir des ponts entre nos communautés et ce, au-delà de nos différences culturelles, religieuses, philosophiques.

Focus - Création d'un « Appel à projet relatif au métissage des civilisations, à l'éducation à la solidarité et à la promotion de valeurs universelles » : *Elargissant l'éducation au développement et l'appui aux OSIM (organisations de solidarité internationale issues de la migration) au thème du métissage des civilisations, les Gouvernements ont décidé de prévoir un mécanisme de soutien financier de projets allant dans ce sens. Ainsi, cet appel à projet soutiendra des opérateurs désireux de mettre à l'honneur les apports mutuels des civilisations et ce, à travers le monde. Le premier appel à projet sera lancé en 2016. Il fera l'objet d'une proposition élaborée par Wallonie-Bruxelles International en concertation avec les cabinets des Ministres-Présidents. Le CWBCI ainsi que des opérateurs oeuvrant dans le domaine du métissage pourront être sollicités pour avis.*

Transmission mémorielle

Depuis 2009, la Fédération Wallonie-Bruxelles a complété sa politique en matière de citoyenneté active au travers d'un décret s'adressant plus particulièrement aux jeunes générations et visant à transmettre la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. En vue de renforcer encore davantage la transmission de la mémoire, il sera proposé au « Conseil supérieur de la transmission de la mémoire » d'explorer la meilleure manière de développer un volet international dans le cadre de ce dispositif.

Focus - La transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre : *dans les prochains mois et au plus tard pour la fin novembre 2015, le Conseil de la transmission de la mémoire sera invité à formuler une série de propositions visant à renforcer l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles à un niveau international en matière de promotion du travail de mémoire. Très concrètement, outre la promotion du décret du 13 mars 2009 qui fonde notre action en la matière, des échanges de chercheurs, d'enseignants et d'acteurs de terrain engagés sur les thématiques diverses de transmission de la mémoire, voire l'élaboration d'outils ou de colloques conjoints autour des questions liées aux crimes de génocide pourront par exemple être proposés. Une attention particulière sera accordée aux actions et initiatives développées en lien avec les génocides du 20^{ème} siècle, notamment la Shoah, le génocide des Arméniens et celui des Tutsis au Rwanda. De plus, WBI s'assurera de la représentation de la FWB au sein des travaux de l'International Holocaust Remembrance Alliance.*

2. CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE ET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

L'action internationale de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être menée dans le prolongement des grandes priorités politiques des Gouvernements. L'une des références essentielles à cette action est le **Plan Marshall 4.0**, pierre angulaire du développement économique wallon, s'appuyant également sur les

compétences de la Fédération, via notamment le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Le soutien au développement économique par l'action internationale permettra le renforcement de la visibilité internationale et la valorisation des atouts de nos entités.

2.1 Soutenir une économie innovante, créative et durable

Dans une économie mondialisée où l'éducation, la science, l'innovation et la créativité représentent des vecteurs essentiels de croissance et de développement économique, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent s'affirmer en tant que « sociétés de la connaissance » fondées sur des écosystèmes d'innovation ouverts et performants.

Le soutien à la recherche et l'innovation

Le soutien à l'innovation occupe une place centrale dans les priorités politiques exprimées au travers des déclarations de politique régionale et communautaire, ainsi que du Plan Marshall 4.0, de Creative Wallonia et du Plan wallon numérique.

A ce titre, l'innovation doit être au **cœur des activités de WBI, de ses relations bilatérales** et de son **réseau international** à l'instar de la défense des autres priorités et intérêts communautaires et régionaux.

Cette dynamique est soutenue depuis 2010, par la mise sur pied de la **Plateforme Recherche et Innovation**. Elle est pilotée par le **Département Recherche et Innovation**, ce dispositif assurant la transversalité et le décloisonnement de cette thématique au niveau régional / communautaire, fédéral, européen et international. Ce service est par ailleurs chargé du pilotage et de la coordination du réseau des **Agents de Liaison Scientifique (ALS)** qui sont les points de contact privilégiés des acteurs de la recherche et de l'innovation de Wallonie-Bruxelles pour leurs projets internationaux.

Implantés au sein des écosystèmes d'innovation étrangers, les ALS ont pour vocation de répondre aux attentes et besoins des opérateurs. A cette fin, ils poursuivront leurs efforts pour accompagner la définition et la **structuration des stratégies propres d'internationalisation des acteurs**, que ce soit pour les pôles de compétitivité wallons, les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur, les ministères fonctionnels et les organismes d'intérêts publics concernés. L'attention particulière aux entreprises – en particulier aux PME – qui souhaitent se développer à l'international sera renforcée, tant par des actions locales de soutiens spécifiques, que par la mise à disposition de financements adéquats. A la demande des pôles de compétitivité, une recherche d'entreprises partenaires étrangères sera réalisée soit dans un objectif d'acquisition (croissance externe) soit dans un objectif de partenariat (croissance collaborative sur des produits/services complémentaires). L'AWEx, par ses deux branches, export et investissements étrangers, sera activement mobilisée et impliquée dans la réalisation d'objectifs précis. Les acteurs du réseau d'intermédiation technologique animé par l'Agence d'Entreprise et d'Innovation (AEI) seront également mobilisés par le biais de contrats d'objectifs afin de renforcer l'attractivité du territoire sur base de l'excellence scientifique des opérateurs et des opportunités de partenariats technologiques.

Ces stratégies nécessitent, notamment, une plus grande intégration dans les programmes européens. Elles ont pour conséquence directe la mise en œuvre d'actions afin d'améliorer l'efficacité des outils. En bref, il ne s'agit pas de faire davantage, mais bien de faire mieux. L'analyse des outils en vue d'une redéfinition des positionnements sera menée, afin que les impératifs budgétaires et financiers de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient pleinement respectés.

Afin de **garantir l'efficacité et l'efficience de leur action internationale en matière de Recherche et d'innovation**, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- poursuivront les efforts de **concertation et de coordination** entrepris au moyen de la Plateforme Recherche et Innovation afin de dégager des synergies entre les stratégies d'internationalisation des opérateurs et de bénéficier d'économies d'échelles dans la réalisation d'activités conjointes ;
- **mobiliseront l'ensemble des réseaux internationaux** de Wallonie-Bruxelles (délégués Wallonie-Bruxelles, ALS et Attachés économiques et commerciaux de l'AWEx et le NCP – Point de Contact National) afin d'assurer la visibilité et le prolongement des politiques de soutien et de promotion de l'innovation à l'international ;
- adopteront un **plan stratégique d'internationalisation de la recherche et de l'innovation qui assurera la cohérence entre les priorités des différents acteurs de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de l'innovation. Ce plan visera à proposer un meilleur maillage international et à offrir** des synergies nouvelles entre initiatives développées dans le cadre du Plan Marshall 4.0 ;
- appuieront **l'internationalisation des Pôles de compétitivité, de leurs membres et de leurs projets en collaboration avec l'AWEx**. Une approche plus ciblée et plus stratégique des coopérations transfrontalières et interrégionales, sur la base de la stratégie de spécialisation intelligente et des coopérations inter-clusters sera développée. Dans ce cadre, le renforcement **du développement, du montage et du financement de partenariats internationaux** dans les domaines d'activités industrielles de pointe sera favorisés, que ce soit en matière de projets de recherche collaborative, de partenariats industriels ou de participation et collaboration dans des fonds de capital à risque tels que les Fonds d'investissement actifs dans le domaine de l'incubation ou dans le financement de spin-off.

Par ailleurs, il sera tenu compte de l'expérience et de l'expertise développée au travers du **réseau des ALS** afin de renforcer davantage les collaborations stratégiques au sein des Hubs mondiaux d'innovation et de créativité, notamment dans les pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et dans les nouveaux pays émergents (Prochains 13).

Au niveau européen, une approche plus ciblée et plus stratégique des coopérations transfrontalières et interrégionales, sur la base de la stratégie de spécialisation intelligente et des coopérations inter-clusters sera développée. Elle s'appuiera sur les programmes et réseaux européens existant, comme Horizon 2020. En particulier les acteurs de la Wallonie et de Bruxelles seront encouragés à s'intégrer dans un maximum de projets pilotes dans tous les domaines qui construisent la stratégie de spécialisation intelligente.

La Wallonie s'impliquera de manière ciblée dans divers **réseaux et plateformes européens** permettant de soutenir l'innovation et les collaborations industrielles, notamment via la plateforme européenne des organisations et opérateurs régionaux de la recherche et de l'innovation (ERRIN), le réseau des régions européennes actives dans le domaine de la chimie (ECRN), le réseau européen des régions actives dans la technologie spatiale (NEREUS), la plateforme consacrée aux stratégies de spécialisation intelligente (S3), l'Alliance européenne des clusters, ou encore l'initiative de politique industrielle VANGUARD, ou encore les réseaux soutenus par Creative Europa.

Focus - Une dynamique renforcée vis-à-vis des réseaux internationaux : *Dans le prolongement de la logique d'implication des opérateurs dans les réseaux et plateformes européens, WBI s'attachera à renforcer les collaborations internationales suscitées par les logiques de réseaux hors Europe. WBI veillera à mobiliser les réseaux internationaux afin de saisir **toutes** les opportunités à même de renforcer la compétitivité et l'excellence des opérateurs concernés en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie, que ce soit dans le cadre de l'association de nouveaux partenaires extérieurs à des mécanismes de soutien au partenariat technologique, à la recherche collaborative ou à la mobilité des chercheurs (par exemple via par la promotion internationale du réseau mondial d'innovation porté par l'AWEx ou par l'ouverture à de nouveaux partenaires du programme de recherche CORNET), mais également dans l'insertion des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie dans des réseaux internationaux de territoires innovants (comme les associations internationales de régions ou de villes intelligentes). Tout en soutenant la mobilisation de nos experts dans les enceintes de préparation des grands événements internationaux et en privilégiant les dynamiques qui rendent opérationnels l'étalonnage et les échanges de bonnes pratiques, WBI priorisera les réseaux auxquels sont associés ses partenaires historiques et prioritaires afin de renforcer les maillages utiles aux coopérations scientifiques, technologiques et créatives.*

Focus - Vers la mise en place d'une action diplomatique ciblée sur les secteurs scientifique et technologique : *Dans le cadre de la consolidation du réseau des ALS et de la mise en œuvre de la stratégie d'internationalisation de la recherche et l'innovation, WBI proposera, en concertation avec les différents acteurs concernés, la mise en place d'une diplomatie scientifique et technologique. Ainsi, au-delà des actions pragmatiques liées au renforcement des coopérations scientifiques, technologiques et créatives, la réflexion portera sur l'apport de la science dans l'action diplomatique et en particulier l'appui qu'elle offre à la diplomatie économique et à l'internationalisation académique. Pour ce faire, et avec l'appui de l'Observatoire des tendances, une étude comparative sera commanditée afin d'analyser les bonnes pratiques qui ressortent d'initiatives équivalentes chez nos partenaires internationaux. WBI formulera sur cette base des propositions liées au statut de cette carrière, à sa spécificité et à sa reconnaissance par les autorités fédérales, régionales et communautaires. En complément, WBI procèdera à l'évolution de ses services internes afin d'offrir aux opérateurs un guichet unique à même de les aiguiller plus efficacement vers les instruments adaptés à leurs demandes et vers les relais pertinents à l'étranger pour renforcer les maillages utiles aux coopérations scientifiques, technologiques et créatives.*

La créativité et la culture comme outils de rayonnement

La promotion des projets innovants sur la scène internationale seront renforcés par la prise en compte de la **créativité** comme vecteur essentiel de développement. La reconnaissance internationale de la Wallonie comme district créatif européen suite aux initiatives développées dans le cadre du programme Creative Wallonia sera donc valorisée et poursuivie en tenant compte des facteurs multiples qui structurent

cette dimension dont l'innovation non-technologique, l'entrepreneuriat culturel – tant à Bruxelles qu'en Wallonie – et l'appui à l'esprit d'entreprendre.

Dans cette perspective, Wallonie-Bruxelles International veillera à **soutenir les opérateurs culturels et créatifs en vue de renforcer leur dimension internationale** via des mécanismes spécifiques favorisant leur exportation sur les marchés/festivals ou manifestations prioritaires à l'étranger (mobilité, traduction, sous-titrage et sur-titrage, stands collectifs, premières vitrines à l'étranger, promotion d'un support sonore), et / ou en Wallonie et à Bruxelles dans la mesure où ceux-ci contribuent au développement de réseaux de coopération et de diffusion bénéfiques pour nos opérateurs (accueil de professionnels en Wallonie et à Bruxelles,...). Des programmes de soutien visant à valoriser leur expertise, leur savoir-faire ou renforçant la mise en réseau ou la coproduction seront également priorités (accompagnement individualisé via les agences, missions de prospection, résidences à l'étranger, etc.). Pour l'ensemble de ces objectifs, WBI pourra s'appuyer notamment sur les résultats de l'opération « Bouger les lignes », qui vise à adapter la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'évolution de la société.

Le rayonnement résultant de Mons 2015, Capitale européenne de la Culture, en termes de visibilité de nos acteurs créatifs et culturels, leurs réseaux internationaux de promotion développés sera également valorisé.

Le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, le Théâtre des Doms à Avignon, le Centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa (en terme de réseautage notamment) et les **cinq agences Wallonie-Bruxelles** (Image, Théâtre-Danse-Cirque, Architecture, Design-Mode, Musique), selon leur secteur, auront un rôle essentiel pour favoriser la diffusion et la mise en marché des opérateurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'international. En maximisant les relations entre l'AWEx, WBI, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les agences sectorielles de WBI et les medias belges francophones, la promotion de nos opérateurs et industries culturels à l'international constituera un levier additionnel en faveur du développement économique de la Wallonie et de la Fédération, tout en encourageant dans le même temps l'inclusion sociale et la diversité culturelle.

La Promotion de Bruxelles, nouvelle compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'insèrera dans cette dynamique pour un meilleur rayonnement international des acteurs, des talents et des opérateurs bruxellois reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, l'action internationale doit aussi s'attacher à renforcer les dynamiques d'étalonnage qui encouragent la valorisation et l'apport d'expertise dans des politiques publiques stratégiques telles que celles liées notamment à la gestion des villes intelligentes, à la reconversion industrielle, à l'économie circulaire et de la fonctionnalité. Dans ce cadre, WBI veillera à notamment appuyer la stratégie d'internationalisation des hubs créatifs wallons ainsi que des structures et programmes de co-working, d'incubation et d'accélération.

Faire du Numérique un atout et un moyen

En lançant un Plan numérique, la Wallonie entend mettre l'agenda digital au centre de sa stratégie de redéploiement sociale, sociétale et économique. Cette volonté

s'inscrit dans le constat de l'importance du Numérique, comme outil d'inclusion, de compétitivité mais aussi d'internationalisation.

Compte tenu de la dimension centrale que jouent les technologies digitales au sein du Plan Marshall 4.0, le soutien à **l'innovation numérique** fera l'objet d'une attention particulière dans les actions menées par WBI en collaboration avec l'AWEx.

L'internationalisation du secteur numérique sera notamment soutenue de manière transversale dans le cadre de la stratégie d'internationalisation des pôles de compétitivité mais aussi via les mécanismes internationaux d'appropriation et de diffusion des technologies numériques, comme l'agenda digital européen.

Enfin, WBI s'attachera à promouvoir un modèle de gouvernance internationale de l'Internet garantissant la **neutralité d'Internet** et permettant de créer une concurrence loyale en imposant à tous les opérateurs commercialisant des contenus audiovisuels sur un même territoire, des obligations identiques notamment en faveur de la diversité culturelle et la création audiovisuelle. Cette perspective sera défendue de manière transversale dans les enceintes multilatérales et réseaux internationaux mobilisés sur ces questions afin de défendre la liberté d'expression et le respect de la vie privée.

2.2 Faire du capital humain un atout

L'éducation est un enjeu clé pour l'avenir de notre société. Elle a pour but de former des citoyens actifs et maîtres de leur destin dans une société solidaire et dynamique. Dans la foulée du processus éducatif, la **formation professionnelle** en tant que mécanisme de soutien à la création d'emploi est également un vecteur-clé du Plan Marshall 4.0. Il s'agit d'une thématique transversale qui sera également appréhendée au niveau international. Elle est en effet susceptible d'être valorisée et de faire l'objet d'échange d'expertise qui peut être déployée dans certaines coopérations bilatérales ou dans le cadre d'événements internationaux.

Il s'agira principalement :

- de faire de la formation professionnelle et en alternance, un secteur prioritaire dans nos accords bilatéraux ;
- d'encourager les partenaires à développer des expériences de collaboration en matière d'enseignement ;
- de soutenir la formation, notamment des jeunes, dans les secteurs porteurs en matière d'emplois et dans le domaine de la création et de la gestion d'entreprise ;
- d'accentuer la coopération entre le BIJ, le FOREM et l'AWEx (stages en entreprises).

Par ailleurs, la Région et la Fédération favoriseront l'acquisition des compétences et la mobilité internationale des jeunes via notamment le **renforcement du dispositif des bourses et stages**. Les nombreux programmes existants sont en effet autant d'opportunités qui contribuent à former des jeunes Wallons et Bruxellois (diplômés ou non), mais également à promouvoir l'excellence de la recherche. Ils permettent également de tisser des liens internationaux durables à l'étranger. Le recours à ces outils suppose de les faire connaître auprès du public. La refonte totale de la politique de communication engagée depuis deux années sera poursuivie dans une

optique d'accessibilité renforcée (notamment par le biais de la mise en place de formulaires intelligents) et d'adéquation de l'offre par rapport aux demandes exprimées. Il en sera de même pour la mobilité des enseignants, des artistes et des créateurs.

Dans l'attente de l'intégration des différentes structures chargées de la mobilité en lien avec la jeunesse, qui, à l'instar du Bureau international Jeunesse, pourraient être rattachées à Wallonie-Bruxelles International avec une gestion paritaire entre le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et WBI, des initiatives seront également prises pour renforcer les synergies entre les différents opérateurs, en vue de simplifier pour l'ensemble des jeunes l'accès aux programmes de mobilité qui leur sont consacrés. A cet effet, le comité de coordination des agences nationales est un des espaces au sein desquels ces initiatives pourront être proposées et discutées.

Cette approche s'appuiera sur la mise en œuvre du programme Erasmus+ qui impose des approches communes et des synergies entre les agences nationales Jeunesse et Education.

Focus - Bourses d'excellence : L'Excellence au service de la recherche et du développement économique et social. Depuis 2008, Wallonie Bruxelles International a développé un programme ambitieux de soutien aux chercheurs les plus qualifiés. Ceux-ci, dans les secteurs les plus porteurs en lien prioritairement avec les pôles de compétitivité, renforcent leur expertise auprès d'universités étrangères d'excellence. A l'inverse, les universités de la Fédération Wallonie Bruxelles accueillent les meilleurs éléments étrangers. Ce programme mené en synergie avec le FNRS-FRS et la Direction opérationnelle de l'économie, de l'Emploi et de la Recherche du service public de Wallonie s'inscrit tout particulièrement dans la philosophie du Plan Marshall 4.0 notamment dans les deux premiers axes et son ambition de favoriser les synergies avec la Fédération Wallonie Bruxelles. La contribution de ce programme à l'internationalisation des pôles sera amplifiée par une meilleure articulation entre les besoins internationaux des pôles et les bourses de recherche accordées. L'envoi d'un chercheur wallon dans un centre universitaire étranger d'excellence permet l'acquisition d'expertise qui peut se révéler utile au propre développement du pôle. L'accueil d'un chercheur étranger leur permet de constituer des bases de données intéressantes et de tisser un réseautage porteur.

Focus – Stages : Des experts Junior au service des organisations internationales. Parmi les dispositifs mis en place par Wallonie Bruxelles International encourageant la mobilité internationale des jeunes par l'acquisition d'une expérience d'enseignement, de formation ou professionnelle à l'étranger, la mise à disposition d'experts junior auprès des organisations internationales fera l'objet d'un soutien renforcé et **sera en particulier tournée vers les organisations internationales d'intérêt prioritaire pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Enfin, en matière **d'Enseignement supérieur**, il s'agira de réaffirmer le rôle **de WB Campus** comme agence « coordinatrice » de WBI pour l'attractivité de l'Enseignement supérieur et l'image internationale de la Wallonie et de Bruxelles.

Il conviendra dès lors de :

- favoriser les synergies entre l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), qui regroupe les établissements d'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, et WBI. Par ailleurs, des missions conjointes seront prévues, en y associant, si cela s'avère opportun, également l'AWEx ;

- d'identifier des pays cibles et des outils de promotion différents selon les pays ciblés. WBI, au travers de sa plateforme Enseignement, poursuivra la définition de ces pays-cibles en collaboration avec la Commission des Relations Internationales de l'ARES et ce, dans une perspective de service et de recherche de valeur ajoutée aux institutions d'enseignement supérieur. C'est ainsi que les zones Amérique latine (Brésil, Chili, Argentine, Colombie, Pérou) et Asie (Chine et Vietnam) ont été sélectionnées en fonction des potentialités fortes de pays émergents mais aussi en faisant le choix de tester des « marchés » exploratoires. Un nouvel intérêt pour la Corée du Sud a été récemment exprimé par la Commission des Relations internationales de l'ARES pour 2015 ;
- développer/élaborer une politique de soutien aux « grands colloques Enseignement Supérieur » internationaux organisés en Wallonie et à Bruxelles permettant de valoriser l'expertise de nos établissements d'enseignement supérieur et de stimuler le développement de partenariats et de réseaux internationaux. Une telle politique est, en outre, positive pour l'image et l'attractivité de Wallonie-Bruxelles en général et porteuse de retombées de toute nature.

Focus-Site internet : Parmi les outils spécifiques d'information et de promotion mis en place par WB Campus en vue de l'attractivité et la présentation de l'Enseignement Supérieur, il convient de souligner le site internet www.Studyinbelgium.be qui se veut être la porte d'entrée de l'étudiant étranger en FWB. Ce site multilingue donne accès à toute l'information liée à la préparation d'un séjour d'études en FWB du choix du cursus à la mise en œuvre du projet. Son moteur de recherche, unique pour la FWB, permet de consulter la base de données contenant un catalogue de toutes les formations dispensées et reconnues en FWB.

2.3 Les Ambassadeurs de la marque

Dans le cadre de la démarche de branding menée par WBI en étroite association avec l'AWEx, une importante campagne de visibilité a été mise en place dans les médias internationaux et à travers un site intégré Wallonia/Wallonia-Brussels.

La constitution d'un réseau d'ambassadeurs de la marque fait partie des fondamentaux d'une telle démarche. Ce réseau est composé d'étrangers vivant en Wallonie et à Bruxelles, de francophones expatriés à l'étranger, d'étrangers connaissant la Wallonie et Bruxelles, et vivant à l'étranger (notamment les alumni), de résidents wallons et bruxellois.

Il sera renforcé et animé activement suivant trois objectifs : accroître la notoriété, étendre le réseau, et servir de relais d'information. L'implication des ambassadeurs dans la construction même de la démarche sera également prise en compte.

2.4 Redéfinir la promotion du tourisme à l'international

Le tourisme est à la fois un secteur économique d'avenir et un puissant levier pour renforcer l'image de marque et la notoriété internationale de la Wallonie et de Bruxelles.

La sixième réforme de l'Etat confie d'ailleurs davantage de compétences touristiques aux Régions.

Dès lors, il apparaît nécessaire de préciser les rôles respectifs des différents intervenants, d'améliorer la coordination entre eux et de définir des objectifs communs stratégiques et opérationnels de la promotion du tourisme de Wallonie-Bruxelles

Ce constat doit être pris en compte dans le développement d'un dispositif de promotion de l'offre touristique tourné vers l'international et dans le rôle joué par les différents opérateurs.

Au-delà de la coopération à renforcer entre les réseaux de WBI, de l'AWEX et de WBT à l'étranger, cette approche sera mise en œuvre à partir des orientations suivantes :

- Coordonner l'approche stratégique des agences sur les régions et les cibles prioritaires, en ayant une attention particulière pour les pays voisins d'où proviennent une grande partie des visiteurs étrangers mais aussi des pays à forts potentiels ;
- Valoriser les maîtres-atouts et les réussites touristiques: les sites naturels (notamment les massifs forestiers, les plans d'eaux, les vallées et les parcs naturels), les villes présentant un intérêt historique, culturel ou patrimonial, le tourisme d'affaires et de congrès, le patrimoine matériel et immatériel (notamment les sites UNESCO), les événements culturels et folkloriques ;
- Amplifier la démarche « qualité-tourisme » et assurer le développement de l'e-tourisme afin de faire la promotion d'un accueil touristique de qualité.

III. L'EUROPE

L'Union européenne a un impact sur la vie quotidienne des citoyens, des entreprises et de nos acteurs. Elle est le premier lieu d'implication dans un contexte international qui la place entre des partenaires très puissants, comme la Chine et les Etats-Unis.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent dès lors marquer leurs principes et leurs valeurs de manière forte dans le positionnement de notre pays en Europe et au sein des institutions européennes. Ce positionnement nécessite une meilleure implication dans les organes de concertation et de coordination intra belges, et une stratégie de présence wallonne, francophone, au sein des organes de l'Union européenne.

Par ailleurs, Bruxelles, capitale de l'Union européenne, est un atout pour les entités fédérées. La Fédération Wallonie-Bruxelles, au travers de sa nouvelle compétence de promotion de Bruxelles, pourra développer une image positive de Bruxelles et en faire la promotion auprès des citoyens de l'Union.

1. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS AU SEIN DES INSTANCES EUROPÉENNES

Les Gouvernements renforceront leurs rôles comme acteurs de la construction européenne. Plus que jamais, les décisions prises au niveau européen, dans un cadre de plus en plus intégré, influencent leur action et peuvent également avoir un

impact considérable sur des acteurs qui se trouvent dans le champ des entités fédérées.

Les entités francophones entendent non seulement accentuer leur influence sur les décisions prises à ce niveau de pouvoir mais également y plaider pour une Europe plus solidaire, plus démocratique, plus transparente, mieux intégrée mais également plus forte sur la scène internationale.

Participation accrue au processus de décision européen

Ces priorités seront défendues grâce à une pleine participation de la Région et de la Fédération au processus décisionnel européen. Cette participation sera formalisée par une **modification de l'accord de Représentation de la Belgique** auprès des institutions européennes, qui tienne pleinement compte des évolutions institutionnelles belges et européennes.

En effet, l'accord de représentation de la Belgique auprès de l'Union européenne (1994) est obsolète et ne correspond plus exactement à la réalité de l'exercice de représentation des citoyens, des entreprises et des acteurs de la société.

Cette actualisation favorisera une meilleure représentation des entités fédérées dans le cadre des différentes instances préparatoires aux décisions du Conseil de l'Union européenne, en ce compris les comités mais également dans les instances intra-belges préparant les travaux du Conseil.

En effet, au vu de leurs compétences, la Wallonie et la Fédération-Wallonie constituent des acteurs à part entière au niveau européen. Dès lors, afin d'accentuer encore plus leur influence dans la prise de décision européenne, les Gouvernements veilleront à l'identification des intérêts défensifs et offensifs wallons et de la Fédération en amont des discussions au sein des instances européennes. A cet effet, l'implication et l'expertise de l'ensemble des administrations sectorielles et des OIP seront mises à profit. Des positions mieux coordonnées, basées sur un travail prospectif et d'analyse accrus, contribueront à peser sur les décisions et positions belges et européennes.

L'intégration de l'Union européenne et l'ensemble des politiques concernées - notamment budgétaires, économiques, sociales, culturelles et d'éducation - recevront une attention particulière.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles viseront à améliorer, de manière effective, la transposition des directives dans les délais fixés. Elles s'appuieront, entre autres choses, sur l'identification des intérêts des deux entités.

Intensification de la coopération avec les institutions européennes

En parallèle, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles renforceront leur **collaboration avec les institutions européennes** et leur participation au sein des **réseaux d'influence européens**, tels que l'Institut Universitaire Européen à Florence, le Collège d'Europe à Bruges, l'initiative de politique industrielle Vanguard - initiative menée par des régions européennes pour une nouvelle Croissance passant par la Spécialisation Intelligente, le réseau ERRIN - Plateforme des acteurs régionaux européens de Recherche et d'Innovation) et le réseau des TPO - réseaux européens des agences nationales de commerce extérieur. Ces réseaux constituent également un instrument de valorisation de notre savoir-faire et permettront

d'accentuer la participation de Wallonie-Bruxelles aux programmes européens accessibles aux administrations/opérateurs publics wallons tels :

- TWINNING : Instrument de coopération entre administrations publiques des Etats membres de l'UE et les pays bénéficiaires de la politique européenne de voisinage et des pays candidats à l'adhésion ;
- TAIEX : Instrument d'aide technique de l'exécution de la législation européenne et de bonnes pratiques entre les administrations publiques des Etats membres et les pays bénéficiaires de la politique européenne de voisinage et des pays candidats à l'adhésion ;
- FED : Le Fonds de Développement européen est l'instrument principal de l'UE d'aide au développement des pays ACP (Afrique , Caraïbes Pacifique) ;
- EEAS : Le service diplomatique de l'UE qui gère les grands programmes d'actions dans plusieurs pays tiers.

De plus, il conviendra de renforcer la sensibilisation des membres francophones du Parlement européen et des organes d'avis, tels le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des Régions.

2. RENDRE L'EUROPE PORTEUSE D'AMÉLIORATIONS CONCRÈTES POUR LES CITOYENS

L'Union européenne constitue la **priorité** principale dans le déploiement de la politique extérieure de nos entités.

L'Union européenne fait face, depuis quelques années, à une crise de confiance. Le manque de vision politique l'éloigne des citoyens. L'approfondissement de l'Union économique et monétaire devra incontestablement tenir compte de ces enjeux et rééquilibrer les différents piliers fondamentaux de l'Union européenne. La priorité sera donnée à un renforcement de sa dimension sociale. Par ailleurs, la « meilleure réglementation », prônée par la Commission européenne devra principalement veiller à protéger les citoyens et à favoriser les rencontres.

Focus - Appel à projet annuel « Citoyens d'Europe »: *Par cet appel à projets "Citoyens d'Europe", Wallonie-Bruxelles International et le BIJ pour le volet jeunesse du programme, visent à encourager et à mobiliser des projets qui suscitent une réflexion sur l'avenir de l'Europe, la participation active des citoyens de Wallonie-Bruxelles à sa dynamique ou encore des projets favorisant un sentiment d'appartenance et d'identité européennes, et à lutter contre les replis identitaires. WBI et le BIJ entendent ainsi contribuer à favoriser l'action, le débat et la réflexion en matière de citoyenneté européenne et de démocratie, à rendre l'idée d'Europe plus proche des citoyens en promouvant les valeurs et les réalisations européennes.*

Une politique européenne de croissance par les investissements

Dès lors, dans le prolongement des DPR et DPC, les Gouvernements agiront en faveur d'une politique européenne de croissance équilibrée et durable et de relance des investissements générateurs d'emplois de qualité.

Il est en effet urgent de rééquilibrer la gouvernance et les politiques socio-économiques européennes, afin d'enrayer l'instabilité et les déséquilibres. A cet égard, le développement d'instruments de solidarité, de politiques contra-cycliques et d'une convergence sociale « par le haut » sont indispensables et prioritaires. Les propositions relatives à la mise sur pied d'un « EuroGroupe EPSCO », et son rôle

notamment dans le cadre des Sommets de la zone euro et dans le cadre du Semestre européen, seront soutenues.

Dans ce cadre, les Gouvernements identifieront l'ensemble des leviers et des sources de financement à la disposition des porteurs de projets. Ils poursuivront également leur travail de sensibilisation et de conscientisation des acteurs publics aux enjeux politiques et aux opportunités européennes en vue de faciliter leur appropriation et de provoquer la participation de nos opérateurs aux initiatives et programmes particulièrement porteurs.

Parmi ces programmes, les Gouvernements veilleront plus particulièrement à :

- valoriser les différentes sources de financement mise à la disposition des opérateurs par la **Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI)**. Les Gouvernements sensibiliseront plus particulièrement les opérateurs au large éventail de financements offert par la BEI et le FEI afin de financer des projets de qualité, à haute valeur ajoutée et porteurs de croissance. Dans le cadre de l'EFSI, ils identifieront les « plateformes » thématiques et/ou géographiques et les projets potentiellement finançables ;
- l'internationalisation des PME et l'amélioration de leur accès aux financements et aux marchés resteront prioritaires dans ce contexte. Ces actions s'inscrivent dans le Small Business Act dont la déclinaison wallonne sera actualisée, en lien avec les outils et les opportunités proposées par l'Union européenne. La participation des acteurs wallons au programme **COSME** sera également soutenue ;
- une participation de nos opérateurs au programme **Horizon 2020** qui couvre l'ensemble de la chaîne d'innovation, de la recherche fondamentale jusqu'au marché et renforce ainsi le soutien à la commercialisation des résultats, sera soutenue. Les synergies entre les points de contacts (UWE et FNRS) et l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation, et en particulier les Pôles de compétitivité, seront renforcées dans cette perspective. Les interactions étroites avec les fonds structurels et d'investissement européens et la stratégie régionale de spécialisation intelligente seront également valorisées ;
- la poursuite d'une **politique de cohésion ambitieuse (FEDER, FSE et FEADER)**, permettant à l'ensemble des régions européennes de poursuivre non seulement leur reconversion économique mais aussi à contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de recherche, d'environnement, d'emploi, de lutte contre la pauvreté et d'éducation. Dans ce cadre, les Gouvernements seront particulièrement attentifs à la pérennisation de la catégorie des régions en transition ;
- l'extension et au renforcement en 2016 de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes** ainsi qu'au refinancement du **Fonds européen d'Aide au plus démunis** ainsi que du **Fonds d'ajustement à la mondialisation**.
- la défense d'une **politique agricole commune** préservant la souveraineté alimentaire et nos exploitations agricoles en permettant notamment une rémunération juste et équitable, et le respect des partenaires, en particulier africains. Dans cette optique, le Gouvernement wallon plaidera en faveur du maintien d'un budget européen dédié à la politique agricole commune à la hauteur de ses objectifs ;
- Une valorisation des corridors européens et de la multimodalité via une participation accrue de la Région au programme **Connecting Europe Facility** ;

- une participation toujours plus accrue des jeunes francophones et des adultes inscrits dans une dynamique de formation tout au long de la vie au programme **Erasmus +** qui promeut la coopération dans l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ;
- la sensibilisation des opérateurs au programme **Creative Europe** : avec un budget de plus d'un milliard d'Euros, le programme « Creative Europe » offre des possibilités importantes de soutien aux secteurs culturel et audiovisuel dans le contexte de digitalisation et de mondialisation ;
- A inscrire la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'Agenda numérique de l'Union européenne de telle manière que la propriété intellectuelle soit préservée pour les entreprises et les centres de recherches, que les créateurs et artistes y voient leurs droits d'auteur et droits voisins réellement mieux protégés (droits à rémunération de façon à combattre la précarité liée à l'intermittence), et que les besoins de développement du Secteur créatif et culturel, porteur des contenus et de croissance, y soient davantage pris en compte ;
- À encourager le développement en Wallonie des projets européens de restauration de la nature émergeant au programme LIFE de l'Union européenne.

Lors de la **révision du cadre financier pluriannuel 2014-2020**, les Gouvernements défendront un budget européen ambitieux, alimenté par de nouvelles ressources propres, permettant de renforcer les politiques européennes et de développer les mécanismes de solidarité de l'Union européenne.

Une meilleure valorisation des politiques européennes

Par ailleurs, la construction européenne promeut la solidarité entre les peuples et postule que le progrès économique doit s'accompagner du développement social et de l'éradication de la pauvreté.

L'Europe sociale se doit d'être renforcée et les politiques européennes revalorisées.

Dans ce cadre, la **Stratégie Europe 2020**, doit constituer la référence stratégique essentielle du projet européen pour l'UE, être mieux développée et articulée aux priorités européennes.

Dès lors, dans le prolongement des DPR et DPC, les Gouvernements agiront en faveur :

- **d'une Europe qui concilie la promotion d'une éducation d'excellence, d'un emploi de qualité, la protection des travailleurs et la lutte contre les inégalités** : les politiques de l'éducation, sociales et de l'emploi doivent être au cœur de la Stratégie Europe 2020 révisée. La lutte contre le chômage des jeunes, l'éducation et la formation (dont la Garantie pour la Jeunesse), ainsi que les investissements sociaux sont des politiques essentielles pour lutter contre les **inégalités**. Il s'agit également d'assurer un meilleur respect des travailleurs avec un salaire juste et des conditions de travail décentes, un meilleur accès aux marchés publics pour nos PME en mettant fin à la concurrence déloyale et en favorisant l'emploi pour les PME. La législation européenne constitue un instrument important de lutte contre le dumping social. Il conviendra de réviser la directive détachements des travailleurs pour endiguer les situations de concurrences déloyales où les droits des travailleurs ne sont pas garantis. La

simplification de la législation européenne (REFIT) devra également rencontrer ces objectifs ;

- **d'une politique européenne de l'énergie visant à promouvoir une approche coordonnée de la production et de la fourniture.** Les Gouvernements agiront en faveur d'une politique européenne de l'énergie qui assure l'accès à tous à l'énergie, qui permet de maîtriser son prix et de garantir l'approvisionnement. Ils souscrivent également aux objectifs d'efficacité énergétique qui doivent permettre d'assurer une transition juste et socialement équitable vers une société « bas carbone » ;
- **d'une politique industrielle européenne ambitieuse créatrice de valeur :** Le développement d'une politique industrielle européenne ambitieuse, intégrée et fondée sur une gouvernance multi-niveaux effective, restera une priorité clé de la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du développement d'une politique de relance européenne. Dans ce contexte, le développement d'une politique européenne de clusters permettant une combinaison efficace des priorités européennes avec les stratégies régionales de spécialisation intelligente sera promu. Il s'agit également de soutenir l'émergence et la consolidation de chaînes de valeur industrielles innovantes permettant de transcender les frontières entre secteurs, acteurs, technologies et pays. Une attention particulière sera accordée à la dimension externe de la compétitivité industrielle. La valorisation du potentiel de croissance et d'innovation des PME sera activement poursuivie par le suivi de l'actualisation du Small Business Act (SBA) prévue pour 2015, et sa transposition en Wallonie. Il faudra également renforcer la représentation des intérêts de la Wallonie dans les instances ad hoc informelles comme les groupes de haut niveau ;
- **des politiques européennes ambitieuses qui soutiennent davantage la culture et la diversité culturelle :** la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivra, en bonne entente avec l'Etat fédéral et les autres entités fédérées, sa réflexion, concertée avec les secteurs audiovisuel et culturel, relative au projet de la Commission européenne en matière de marché unique numérique. La prise en compte des potentialités de croissance du secteur créatif et culturel, et la défense de droits réels de la création et des créateurs, sont les principes qui sous-tendent l'action de la Fédération dans ce domaine. Il importera de convaincre et d'expliquer aux services de la Commission européenne l'origine de la territorialisation des droits et l'influence de son éventuelle suppression sur le financement de la création. En concertation avec les opérateurs, la Fédération poursuivra la réflexion sur des solutions alternatives qui permettraient de concilier l'intérêt des consommateurs et des créateurs, comme par exemple, l'instauration de la portabilité des droits ;
- **des politiques européennes garantissant, la liberté, l'accès à l'information, le pluralisme des médias et de l'information à l'âge du numérique** intégrant des mesures appropriées en matière de concentration des médias, de sauvegarde du pluralisme médiatique, de protection des sources et des journalistes, des codes et de régulation des médias, de monitoring notamment en matière d'impacts de ces évolutions technologiques sur la liberté et la transparence de l'information ;
- **une Europe qui assure l'émergence de nouveaux services interconnectés et multimodaux sur les marchés respectant les « consommateurs » et adaptant les régimes de protection ;** de manière plus spécifique, les gouvernements seront attentifs aux discussions en cours autour de la thématique « Licence for Europe » (limites et possibilités de régimes de licence innovants afin d'adapter à l'ère numérique la législation et les pratiques de l'UE en matière de droits d'auteur) et seront attentifs à la diversité des solutions

relatives à la question importante de la rémunération des auteurs et des créateurs (imprimés, copies, œuvres musicales, cinématographiques ...)

- **du maintien de la politique européenne en matière d'environnement** : la politique environnementale ne doit pas être vue comme un frein à une politique industrielle ambitieuse mais comme un développement de nouvelles opportunités. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie soutiennent donc la mise en œuvre du 7^{ème} programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 dans ses 3 domaines prioritaires qui sont protéger la nature et renforcer la résilience écologique, stimuler la croissance faible en carbone et économe en ressources et réduire les menaces qui pèsent sur la santé humaine et le bien-être de l'Homme ;
- **d'une politique commerciale respectueuse de nos valeurs**: La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiennent une politique commerciale respectueuse et cohérente avec les valeurs de sa politique internationale. La politique commerciale européenne doit être un instrument pour renforcer nos standards, en particulier en ce qui concerne le droit du travail, les normes sociales et environnementales et de respect de la vie privée et de protection des consommateurs. La transparence des négociations permettra à l'ensemble de acteurs impliqués mais également aux citoyens de veiller à la mise en place d'une politique commerciale juste qui protège les emplois et nos entreprises.

Concrètement, il s'agira notamment de renforcer la traçabilité sociale et environnementale des produits commercialisés afin d'offrir aux consommateurs européens une information transparente et complète des conditions de production.

Dans l'ensemble des négociations de politique commerciale européenne en cours ou à venir, les Gouvernements veilleront particulièrement au respect des balises suivantes :

- l'exclusion de toute négociation sur les services audiovisuels ;
- l'absence de nouvel engagement d'ouverture des services culturels par rapport à l'Accord Général sur commerce des Services, signé en 1994 ;
- la protection absolue des services publics et d'intérêts généraux ;
- le respect du principe de développement durable via des normes sociales et environnementales contraignantes. Le non-respect de ces normes ferait l'objet d'un prélèvement attribué aux institutions internationales compétentes, comme l'OIT, qui veilleront à l'application progressive de ces normes dans les pays les plus concernés ;
- la protection des produits issus de notre agriculture ;
- le rejet des mécanismes de règlement des différends entre les investisseurs et les Etats (ISDS) dans les accords avec les pays disposant d'un système juridique performant ;
- le travail dans le cadre de listes positives pour les domaines ouverts à la libéralisation ;
- Le rejet du principe de coopération réglementaire qui pousserait à une harmonisation des législations vers le bas et/ou remettrait en question la capacité des états à réguler à l'avenir.

L'Europe contre les radicalismes

L'émergence des radicalismes en Europe, particulièrement chez les jeunes, fera également l'objet d'une attention particulière des Gouvernements. Cette

problématique demande en effet une analyse de fond et des plans d'action. Les Gouvernements développent des outils dans l'ensemble de leurs compétences respectives. En cohérence avec les politiques mises en œuvre au niveau européen, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles accorderont une attention particulière au vivre ensemble et à la prévention du radicalisme. Dans ce cadre, elles s'intéresseront plus particulièrement aux initiatives européennes de sensibilisation et de formation des professionnels en contact direct avec des publics à risque, au renforcement de l'insertion socio-culturelle et socio-professionnelle, à l'amélioration du « vivre ensemble » et au soutien à toutes démarches d'information et de prévention contre le radicalisme.

3. TERRITOIRE TRANSFRONTALIER : UN ATOUT INDÉNIABLE DU REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE

Le caractère transfrontalier du territoire wallon implique l'engagement et la participation active de notre Région dans la **coopération transfrontalière** : de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai à la Grande Région et à l'Euregio Meuse-Rhin, en passant par des collaborations soutenues avec les Régions de Champagne-Ardenne et Picardie.

La coopération entre nos régions et nos pays voisins constitue donc un outil indéniable pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens et élargir les perspectives de développement de nos entreprises.

Dès lors, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles veilleront à :

- **L'approfondissement, la valorisation, le rayonnement et la pérennisation des espaces de collaboration institutionnalisés** auxquels elle participe. Ces espaces constituent pour de nombreux Wallons un espace de vie et de travail et un potentiel pour leur avenir. L'expérience accumulée autour de ces formes de coopération doit également être analysée et capitalisée afin de pouvoir envisager, en fonction des besoins réels, la structuration de nouvelles initiatives.

***Focus – Grande Région:** Depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité de présider la Grande Région échoit à la Wallonie, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone. En prolongement avec notre stratégie de développement économique, le plan Marshall 4.0, notre mobilisation pour la Grande Région aura comme ligne de force l'innovation et la créativité. Ce thème inscrit également la Grande Région au cœur des priorités européennes. Cette Présidence s'exercera en collaboration entre les administrations fonctionnelles et des Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en s'appuyant sur le mécanisme de représentation spécifique mis en place au sein du Gouvernement wallon. WBI veillera à la mise en œuvre du programme d'action ainsi qu'au suivi quotidien de la Présidence. Les trois axes prioritaires sont l'apprentissage tout au long de la vie, les entreprises et le développement endogène des territoires.*

***Focus - Eurométropole :** La Wallonie assure depuis le 1^{er} juillet 2015 la présidence de l'Eurométropole. Dans cette optique, la déclinaison en projets concrets et prioritaires des trois axes et des onze ambitions contenues dans la stratégie 2020 de l'Eurométropole sera poursuivie et amplifiée afin d'en maximiser les résultats. Le développement d'un marché de l'emploi totalement transfrontalier, d'une Eurométropole durable et zéro carbone et la revitalisation*

du tissu socio-économique par le numérique sont les priorités qui formeront le cœur de notre action. Cette opérationnalisation devra aller de pair avec une modernisation et une simplification du fonctionnement des structures.

- **Maximiser leur implication dans les réseaux internationaux** en vue de valoriser leur expertise, de favoriser l'échange d'expériences et d'apprendre de nos partenaires. Cette implication permettra non seulement d'alimenter notre réflexion sur les problématiques auxquelles sont confrontés les espaces transfrontaliers et de la transformer en force de proposition et d'innovation.
- Maintenir notre action de gestion et d'ingénierie de projets dans les programmes **INTERREG** en incitant les acteurs à poursuivre le développement de projets de qualité. Le retour sur investissements obtenu au cours de la période 2007-2013 en Wallonie et à Bruxelles doit être encore davantage valorisé et amplifié pour 2014-2020. La reconnaissance de la coopération territoriale européenne comme étant l'un des deux objectifs de la politique de cohésion témoigne de l'importance stratégique qu'elle revêt aux yeux de l'Union européenne.
- Mettre en valeur **le savoir-faire d'Autorité de gestion, d'administration et de coordination** acquis par Wallonie-Bruxelles International.

IV. LA FRANCOPHONIE ET L'UNESCO

1. LA FRANCOPHONIE : UN RÔLE MOTEUR ET UNE VISIBILITÉ ACCRUE

La Fédération Wallonie-Bruxelles est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis 1980 et est l'un des principaux contributeurs de l'organisation après la France, le Canada et la Suisse. A cet égard, signalons que la Fédération assume seule la charge financière de la contribution statutaire - la Belgique étant exemptée du paiement de celle-ci - ainsi que de la contribution statutaire à TV5. En outre, la Wallonie et la Fédération assurent le paiement de contributions volontaires. En vue du renforcement de son rôle au sein de cette organisation, une stratégie sera mise en place visant le renforcement de la présence et de la visibilité de la Belgique francophone. Par ailleurs, outre le soutien à la promotion des valeurs et priorités de l'organisation, la Fédération aura à cœur de travailler à une meilleure gouvernance au sein de l'institution et ce, en collaboration avec celle-ci.

A cet effet, les liens avec l'organisation seront consolidés via la **mise à disposition de personnel** de la Fédération, d'une part et d'autre part, en optimisant la **présence de la Fédération Wallonie-Bruxelles** au sein des **structures politiques** (commissions, comités, groupes de travail) et au sein des instances des **opérateurs directs** de la francophonie. **La valorisation des expertises des opérateurs francophones** sera aussi renforcée via notamment l'élaboration d'un **répertoire** desdites expertises en cohérence avec les besoins de la Francophonie en la matière.

***Focus - L'action en matière de gouvernance au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie :** Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles doivent se soumettre l'ensemble des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie dans le cadre de la crise mondiale, la Fédération aura à cœur de plaider pour **une réforme budgétaire** en vue de rationaliser les dépenses de*

*l'organisation, tout en préservant la qualité des projets et le rayonnement de son action ainsi que la **réforme de l'organisation des Sommets et autres instances (CPF et CMF).***

Focus - L'action en matière de ressources humaines : La Fédération sera attentive à mettre en avant, auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'importance de procédures de recrutement transparentes et objectives. Il sera aussi plaidé pour la mise sur pied d'une politique de féminisation des postes de direction. En parallèle, au sein de la Fédération, un **programme de formations** visant à préparer les jeunes désireux de postuler dans le cadre des recrutements de la Francophonie sera prévu.

Focus - L'action de la Fédération concernant le rayonnement du français au sein de l'Union européenne et dans le monde : L'Union européenne est un espace où notre langue doit mieux trouver sa place. La Fédération travaillera conjointement à des pistes concrètes de collaboration entre la Francophonie et les parlementaires francophones du Parlement européen. Dans le monde, la Fédération poursuivra, tout en procédant à une évaluation, sa mise à disposition des universités étrangères et des lycées bilingues, d'enseignants de Français Langue étrangère et de littérature francophone dans une optique de dissémination de l'expertise et de rayonnement de la langue française

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la « Stratégie économique de la Francophonie » adoptée lors du Sommet de Dakar de novembre 2014, une attention particulière sera portée à la dynamique de rapprochement et d'interaction entre les acteurs de l'innovation qui sera poursuivie et soutenue sur base des acquis engrangés par le réseau francophone de l'innovation mis en place en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, le CIRIDD (Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable) et l'Ecole des Mines de Saint Etienne.

Dans ce cadre, WBI sera particulièrement attentif à la mise en œuvre des lignes directrices édictées à l'occasion du premier Forum francophone de l'innovation qui s'est tenu à Namur en septembre 2014 et soutiendra la dynamique d'échange entre acteurs de terrain et l'accompagnement à la structuration des filières sectorielles du réseau francophone de l'innovation.

Renforcer sa visibilité au sein de la Francophonie en concourant à la consolidation de l'Etat de droit et des droits humains par la promotion du pluralisme d'expression, c'est la complémentarité à laquelle la FWB continuera de contribuer par son appui à TV5, dont la FWB soutient financièrement les programmes, en collaboration avec la RTBF, y compris ceux de TV5 Afrique. A ce dernier titre, l'éventualité de lancement d'une chaîne Afrique pour enfants renforcerait encore le rôle de vecteur de valeurs pluralistes de TV5 et serait dès lors favorablement reçue. La Fédération veillera à ce que TV5 soit davantage un instrument de rayonnement de chacun de ses contributeurs, de la diversité culturelle et de la défense de la langue française.

La Fédération Wallonie-Bruxelles veillera également à soutenir activement les Jeux de la Francophonie. C'est en effet l'événement organisé par l'OIF et le CIJF qui rassemble le plus de citoyens francophones, tous les 4 ans, autour d'un projet et de valeurs communes, à travers le sport et la culture.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles, via sa compétence relative à la Promotion de Bruxelles, mettra en place des actions afin d'ancrer Bruxelles, capitale

multilingue où le français à une place prépondérante, au sein de la Francophonie internationale.

2. L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) fondée en 1945 est l'une des agences spécialisées des Nations Unies (ONU). Elle compte actuellement 195 pays membres et 8 membres associés. Les entités fédérées belges y sont actives via une collaboration étroite avec la Délégation permanente de la Belgique auprès de l'UNESCO. Parmi les thèmes phares portés par les entités francophones, on retrouve entre autres, la protection du patrimoine, la diversité culturelle, l'éducation, l'Afrique, etc.

Les liens avec l'organisation seront consolidés via la mise à disposition d'experts dans les thèmes phares portés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Durant cette législature, il sera veillé à défendre la **protection et promotion de la diversité des expressions culturelles** au sens de la convention adoptée en octobre 2005. Pour rappel, cette Convention est un instrument juridique international qui vise à préserver et légitimer la capacité des États à élaborer et à mettre en œuvre des politiques culturelles en vue de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles, tant à l'échelle nationale que sur la scène internationale. Dix ans après l'adoption de la Convention et sur base des enjeux actuels pointés par de nombreux experts, nos actions se focaliseront sur la prise en compte de l'impact du numérique sur la diversité culturelle, sur l'application de la convention au sein des pays du Sud et sur le respect des principes de la Convention dans le cadre des négociations relatives aux accords commerciaux de libre-échange.

Outre la rencontre du 10^{ème} anniversaire programmée à Mons en octobre 2015, des études seront réalisées pour documenter ces aspects, notamment sur les **enjeux du numérique** et sur **l'impact de la convention dans les nouveaux pays émergents**, ainsi qu'un **répertoire de clauses types relatives à la convention** utile dans le cadre de négociations d'accords commerciaux internationaux. Les enjeux de cette diversité continueront de faire l'objet de débats et forums. Enfin, la Fédération veillera à diffuser ses bonnes pratiques en matière de diversité culturelle et examinera la possibilité de mettre sur pied un **baromètre de la diversité des expressions culturelles** dans l'objectif d'établir une analyse régulière des statistiques en la matière.

La protection des biens culturels

Dans le contexte international de violences terroristes notamment au Proche-Orient ou de catastrophes naturelles comme récemment au Népal, les biens culturels font l'objet de toutes les convoitises de la part de nombreux trafiquants. La question du trafic illicite de ces biens, comme celle de leur retour à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale continuera dès lors à faire l'objet d'une attention particulière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Car si en 2009, la **Convention de l'UNESCO de 1970** concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels a été ratifiée par la Belgique, la loi de

transposition en droit interne belge élaborée au sein de la Plate-forme de concertation « Importation, exportation et restitution de biens culturels » rassemblant Fédéral et les entités fédérées n'a pas encore été adoptée par le Conseil des Ministres au niveau fédéral.

Par ailleurs, la Fédération poursuivra son action en vue de la ratification de la **Convention UNIDROIT de 1995** sur base des pistes de l'étude réalisée par l'Université d'Anvers et l'Université Catholique de Louvain, à la demande de la plate-forme précitée. En outre, la question sera analysée à la lumière de la Directive européenne d'avril 2014 sur les restitutions de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre de l'Union européenne. **Des actions de sensibilisation** du secteur (marchands d'art, collectionneurs, etc.) seront en outre envisagées comme des formations et un guide pratique destiné aux professionnels soucieux d'être outillés pour éviter l'achat de biens acquis illégalement.

Le Patrimoine

Les Gouvernements continueront à promouvoir la reconnaissance de sites historiques et le folklore de Wallonie-Bruxelles à l'UNESCO et de leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon soumettra à terme, une série de dossiers de candidatures

Par ailleurs, les Gouvernements s'inscriront dans le processus de suivi de la 6ème Conférence des Ministres en charge du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe, tenue à Namur, du 22 au 24 avril 2015. Une attention particulière sera réservée à la mise en œuvre de l' « Appel de Namur », document final adopté à l'issue des travaux par l'ensemble des participant-e-s, tendant à la définition d'une stratégie commune pour l'Europe en cette matière.

V. LES RELATIONS MULTILATÉRALES

Avec la réalisation de la 5^{ème} réforme de l'Etat et l'entrée en vigueur progressive de la 6^{ème} réforme, le volume de compétences fonctionnelles des entités fédérées s'accroît constamment.

Ces compétences territoriales ou relatives aux matières personnalisables s'accompagnent automatiquement d'enjeux internationaux : les dispositifs mis en place à l'échelon régional et/ou communautaire ont de facto partie liée avec les politiques internationales développées dans ces mêmes domaines.

La coordination des politiques sectorielles tant sur le plan multilatéral (vis-à-vis des organisations internationales) que bilatéral (vis-à-vis d'autres Etats) a été assurée par le Service Public Fédéral des Affaires étrangères.

Le transfert de compétences va immanquablement faire évoluer cette situation. Les entités fédérées doivent y construire leur place. Cette situation représente un défi important pour les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, partant, pour WBI.

Il est dès lors important de renforcer cette concertation ou, selon les cas, les coordinations des positionnements dans les organisations internationales qui, de

près ou de loin, auront une influence sur la vie des citoyens, des entreprises et des acteurs de la FWB et de la Wallonie.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles renforceront leurs actions au sein des différentes organisations internationales d'intérêt prioritaire.

Dans ce cadre, le suivi des politiques sectorielles au sein de ces organisations internationales devra également être appuyé par un **réseau solide d'expertise et d'échanges** d'informations qui articulera l'expertise des agents de WBI et des administrations sectorielles à celle que peuvent offrir les délégations, les Hauts Représentants, les Attachés de liaison Scientifique et les attachés économiques et commerciaux.

En outre, un **exercice d'évaluation** sera entrepris afin d'identifier les **thématiques centrales** qui devront faire l'objet d'un suivi régulier, en tenant compte à la fois des priorités des Gouvernements et de la nouvelle réalité institutionnelle mais également des évolutions changeantes du contexte international.

Enfin, les priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie au sein des organisations internationales d'intérêt prioritaire seront défendues et relayées au niveau Fédéral.

A cet égard, les gouvernements plaideront pour une **modification de l'accord de 1994 entre l'Etat fédéral, les régions et communautés sur la représentation de la Belgique auprès des organisations internationales**, afin de tenir compte des évolutions institutionnelles belges et internationales et de mieux garantir le plein exercice de nos compétences conformément au principe du prolongement extérieur de nos compétences internes.

Parmi les **priorités sectorielles, seront particulièrement retenues :**

- **Coopération et développement économique :**

Conformément aux actions développées dans le cadre du Plan Marshall 4.0, les thématiques de **l'innovation et du développement régional, urbain et rural** développées au sein de l'OCDE feront également l'objet d'une attention particulière. Dans ce cadre, et plus généralement, le Gouvernement wallon veillera à :

- sensibiliser les acteurs wallons au travail d'expertise et d'analyse effectué par les Comités et groupes de travaux de l'OCDE ;
- favoriser l'échange d'information et de bonnes pratiques entre les membres de l'OCDE ;
- encourager l'assistance aux pays de l'OCDE dans leurs stratégies de développement local ;
- favoriser la participation des experts ou de représentants officiels aux travaux des organes d'action ou de direction, et réciproquement accueil de représentants de ces mêmes organes.

- **Droits universels :**

- Inscrire l'action de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur de la défense des droits humains, de la reconnaissance des génocides et crimes contre l'humanité, de la liberté d'expression et de l'égalité des

chances et de genre. Une attention sera par ailleurs octroyée aux Droits dits de 3^{ème} génération, tels que le droit d'accès à l'eau potable ou le droit à la souveraineté alimentaire ;

- Promouvoir le soutien à l'Etat de droit, à la bonne gouvernance, à la protection des minorités et à la valorisation de la démocratie locale, notamment au sein du Conseil de l'Europe.

- **Enseignement, formation et emploi :**

- Soutenir les jeunes diplômés et chercheurs d'emploi dans des expériences de travail ou des qualifications à l'étranger au sein des organisations internationales pour lesquelles la Wallonie et la Fédération sont actives (cfr experts associés). WBI veillera par ailleurs à communiquer sur son site internet les offres d'emploi, de stages et de formation proposés par ces Organisations internationales ;
- Plus spécifiquement concernant la formation et le renforcement des capacités institutionnelles des pays du Sud, la Wallonie contribuera au programme de travail du Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et renforcera les actions mises en œuvre en collaboration avec les partenaires sociaux wallons. Le Centre propose des formations dans divers domaines pouvant contribuer à réaliser l'objectif de l'OIT d'un travail décent pour tous ;
- Les travaux de la Conférence Internationale du Travail feront également l'objet d'une attention prioritaire.

- **Développement durable :**

- Contribuer à l'implication de la Wallonie et de ses opérateurs dans l'Agence internationale des Energies renouvelables (IRENA) et l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) dont la Belgique est membre ;
- Contribuer à l'implication de la Wallonie et de ses opérateurs dans la FAO, tant au niveau de la lutte contre la désertification, qu'à l'autosuffisance alimentaire en agriculture ;
- Contribuer à l'élaboration, au niveau international, à l'élaboration de règles strictes visant à interdire la commercialisation et la diffusion de produits financiers basés sur une spéculation sur les matières premières agricoles ;
- Contribuer à l'implication de la Wallonie dans les Conférences des Nations Unies sur les Changements climatiques (Conference of Parties (COP) – United Nations Framework Convention on Climate Change), notamment celle qui se tiendra à Paris en 2015 et devrait aboutir à un accord climatique mondial légalement contraignant, idéalement sous la forme d'un nouveau protocole. Par ailleurs, en tenant compte des actions antérieurement développées avec nos partenaires prioritaires et dans le cadre bilatéral en Amérique du Sud, il sera veillé à développer, en concertation avec les autorités de ces pays, des actions de coopération dans le domaine du développement durable et de l'adaptation au changement climatique ;
- Réinvestir les réseaux ENCORE (Réseau des régions d'Europe ayant un pouvoir législatif en environnement) et NRG4SD (Réseau mondial créé à Gauteng au sommet de la terre en 2002, qui regroupe 30 régions du monde (nord et sud) et qui est organisé en groupes de travail: biodiversité, changements climatiques, énergie,...où l'expérience acquise par Wallonie-Bruxelles pourrait être mise en évidence, avec l'appui des experts du Service Public de Wallonie Santé ;

- Dans le cadre de l'opérationnalisation de la 6^{ème} réforme de l'Etat, une plateforme santé a été mise en place au sein de Wallonie-Bruxelles international pour réunir l'ensemble des acteurs institutionnels du secteur. Cette plateforme collaborative fait suite à la dernière réforme de l'Etat transférant une part importante des compétences aux entités fédérées. Elle vise un meilleur support à la personne en replaçant l'utilisateur au centre des démarches. Une attention particulière sera portée sur l'échange d'informations des différents opérateurs pour permettre un suivi optimal des travaux de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres instances internationales comme le groupe de travail du Conseil de l'Europe (ex-groupe « Pompidou ») en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants, et ceux de l'OCDE ;
- Améliorer la représentation et la participation de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux travaux des instances précitées afin de valoriser un échange d'expériences.

- **Lutte contre la pauvreté, thématique transversale :**

Au sein de l'ensemble des programmes de collaboration mis en œuvre avec les organisations internationales, une attention particulière sera portée aux thématiques relatives à la situation des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, handicapés) et des groupes spécifiques (femmes, migrants, jeunes), pour une meilleure inclusion sociale et le plein exercice de leurs droits.

VI. LES RELATIONS BILATÉRALES

1. LA POLITIQUE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie exercent une compétence en matière de coopération au développement et ce, de façon additionnelle à celle exercée par le pouvoir fédéral.

Ainsi, conformément aux objectifs de développement des Nations unies, le but de la politique menée en la matière concerne notamment le développement humain afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités, le renforcement des capacités des partenaires en matière de développement ou encore la promotion de l'Etat de droit.

A cet égard, comptabilisées comme aide publique au développement, les actions bilatérales directes et indirectes de coopération au développement des Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie leur permettent de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, au respect des engagements internationaux de la Belgique, en ce compris l'objectif quantitatif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) pour l'Aide publique au développement.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles veilleront par ailleurs à mener des actions en phase avec les **objectifs Post-2015**. En effet, ce programme de développement universel pour l'après-2015 abordera de nombreuses problématiques sur lesquelles les entités fédérées ont également un rôle à jouer : lutter contre la pauvreté et la faim, améliorer la santé et l'éducation, soutenir le développement de la protection sociale pour tous, bâtir des villes plus durables, combattre les changements climatiques et protéger les océans et les forêts.

1.1 Le cadre réglementaire et les outils

Vers l'élaboration d'un décret

Dans un objectif de bonne gouvernance et à l'instar des Gouvernements fédéral et flamand, **un décret relatif à la coopération avec les pays en développement** des Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie sera élaboré.

Ainsi, concernant notre politique bilatérale directe et indirecte de coopération au développement, ce décret pourra fixer notamment les définitions générales, les objectifs poursuivis, les principes de base, certaines modalités de mise en œuvre, l'action en matière d'aide humanitaire, la cohérence des politiques en faveur du développement, les modalités relatives à l'évaluation des politiques, etc.

Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI)

Compte tenu du rôle de chambre d'écoute et de coordination des acteurs de la solidarité internationale francophone, les Gouvernements ont, sous la législature précédente, décidé de doter le CWBCI d'un secrétariat exécutif dont le rôle est de l'appuyer dans le cadre de sa mission consultative.

L'installation, en mars 2004, du CWBCI demeure une initiative unique en Belgique, de réponse des pouvoirs publics à une revendication des acteurs de la coopération bilatérale indirecte née dès le début des années nonante. Les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté germanophone et de la Wallonie ainsi que le Collège de la Cocof ont décidé de la création de ce Conseil à vocation consultative dans l'idée qu'un espace commun de réflexion puisse réunir les catégories le plus largement représentatives des acteurs francophones et germanophones de la coopération bilatérale indirecte. C'est à ce titre que, sans préjudice des compétences fédérales en la matière, le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF), les Hautes Ecoles, les Mutualités, les ONG, les partenaires sociaux, le Rat für Entwicklungszusammenarbeit, les Universités, ou encore les Villes et Communes sont réunis en son sein pour, activement et ensemble, formuler, à la demande des Ministres ou d'initiative, tous avis et propositions sur la politique de coopération au développement.

Dans un esprit de constante évolution, les Gouvernements proposeront aux membres du CWBCI des **rencontres régulières** avec les départements de Wallonie-Bruxelles International en vue d'actualiser leur information concernant les politiques menées. De même, le CWBCI **sera sollicité pour avis** dans le cadre de l'élaboration de politiques nouvelles en lien avec la coopération. Il en sera de même pour l'**ARES** pour ce qui concerne ses compétences.

La Cohérence des Politiques en faveur du Développement

Le Gouvernement wallon du 25 avril 2013 a décidé d'élaborer un cadre stratégique visant la cohérence des politiques wallonnes en faveur du développement (CPD) et ce, conformément aux normes européennes en la matière.

Pour rappel, la CPD est définie par l'OCDE comme le processus visant à assurer que les politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas neutralisées ou rendues inefficaces par d'autres politiques dudit gouvernement.

Ainsi, la Wallonie est actuellement concernée par trois compétences parmi les cinq domaines d'action prioritaires pointés par l'Union européenne en 2009 à savoir :

- Commerce et finances ;
- Changement climatique ;
- Sécurité alimentaire.

Dans le cadre de la préparation de ce cadre stratégique, il a été décidé de réaliser un relevé des instruments institutionnels permettant le respect de la CPD, d'une part et l'élaboration d'un mécanisme d'analyse d'impact préalable des politiques précitées, d'autre part et ce, en respectant les conditions d'efficacité, de plus-value et de légitimité.

Conformément aux Déclarations de politique régionale et communautaire, il sera veillé à systématiser le **principe de la cohérence des politiques en faveur du développement**.

Focus – La mise en œuvre de la CPD :

- *Un comité interdépartemental de la CPD composé des représentants des administrations concernées sera mis en place. Son rôle sera d'assurer une mission de veille et de sensibilisation sur cette thématique en établissant notamment un rapport annuel. Le Gouvernement pourra par ailleurs faire appel au Comité dans le cadre de l'analyse d'impact élaborée sur les projets de décrets qui concernent les compétences précitées ;*
- *La concertation sera recherchée avec le niveau fédéral, notamment au travers de la Conférence interministérielle politique étrangère (CIPE) ;*
- *Suite à l'évaluation du projet pilote d'analyse d'impact lancé en avril 2014, des propositions seront formulées en associant le CWBCI en tant que structure d'avis des Gouvernements ;*
- *Il sera enfin veillé à ce que les accords de coopération élaborés dans le cadre des Commissions mixtes permanentes puissent également respecter les principes de la CPD.*

1.2 Les types de coopération

Le contexte de la coopération au développement et du partenariat avec les pays en développement évolue, tant au niveau des enjeux et débats mondiaux qu'au niveau belge.

L'approche de la coopération sera, dans la foulée de la réforme fédérale de la coopération au développement, davantage transversale et intégrée, afin de multiplier l'impact de nos actions.

La coordination stratégique sera ainsi renforcée entre la coopération bilatérale directe, la coopération indirecte, la stratégie de l'APEFE, le multilatéral (dont la Francophonie) mais aussi les approches économiques, commerciales et culturelles.

1.2.1 La coopération bilatérale directe (coopération gouvernementale)

Les pays partenaires prioritaires

Dans leur politique de coopération au développement, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie entendent faire une place significative à la solidarité avec

les populations des pays les plus démunis, en particulier en Afrique subsaharienne et autour de la Méditerranée.

A cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie **resserreront leur coopération autour de 9 pays partenaires prioritaires**, à savoir: le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, Haïti, le Maroc, la Palestine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Sénégal.

L'accord de coopération avec **la Palestine** fera, quant à lui, l'objet d'une **procédure d'assentiment** au sein des Parlements respectifs ; en effet la Palestine est le seul pays prioritaire de coopération qui n'a pas encore bénéficié d'une procédure d'assentiment

Deux coopérations-pilotes

La **Tunisie** est classée par la Comité d'Aide au Développement de l'OCDE dans les pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieur. En terme d'IDH (indice de développement humain), la Tunisie se place dans la catégorie des pays à développement humain élevé.

Toutefois, l'économie tunisienne a dû faire face à une dégradation de l'environnement économique intérieur et international et connaît d'importants problèmes économiques et sociaux.

Un soutien particulier peut être accordé à la Tunisie en vue de soutenir son évolution vu les enjeux politiques. Ce statut de coopération pilote apporterait un soutien accru à la consolidation des capacités démocratiques et à la société civile, y compris par les voies culturelles et médiatiques.

Au niveau des compétences wallonnes, l'appui à l'environnement et au développement durable, axe prioritaire, serait renforcé.

En outre, un **pays d'Afrique subsaharienne** sera choisi pour développer un nouveau partenariat dans une phase pilote et innovante. Le choix de ce pays sera opéré sur base de critères objectifs portant notamment sur :

1. Le niveau de développement du pays ;
2. Les potentialités d'implications des entreprises dans le processus de développement du pays ;
3. La capacité de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à répondre aux problématiques de développement identifiées.
4. La présence des acteurs wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (universités, pouvoirs locaux, entreprises, ONG, OSIM, etc..).

Les modalités de collaboration

Concernant les modalités de collaboration avec le pays partenaire, une réflexion visant **une réorganisation des dispositifs de collaboration** sera initiée par Wallonie-Bruxelles International. Ainsi, les « commissions mixtes permanentes » pourraient notamment se voir complétées par des rencontres de haut niveau, l'organisation d'événements thématiques spécifiques, des collaborations sectorielles, etc.

En matière sectorielle, le principe de la cohérence interne des programmes sera d'application en veillant à limiter la diversité des secteurs. Ceux-ci seront au maximum de deux par accord mais pourront être complétés, s'ils ne peuvent être compris dans ce cadre, par des thématiques transversales de nature à favoriser la diversité, le soutien à la société civile, l'innovation, la création et les échanges culturels

On rappellera à cet égard que le soutien à la culture et au développement culturel au sein des pays du Sud est plus nécessaire que jamais en ce qu'elle favorise l'émergence et le renforcement d'identités positives, la fierté et la cohésion sociale. De même, elle constitue, un facteur de conscience politique, notamment des jeunes, et de démocratie participative.

Dans ce cadre, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pourront s'appuyer sur les diasporas présentes sur leurs territoires pour créer des synergies en matière de coopération au développement dans leurs pays d'origine.

Par ailleurs, en vue d'une **meilleure visibilité** de nos programmes triennaux de coopération et dans le souci d'éviter la dispersion des moyens, le soutien à la mise en place globale **d'au moins deux projets d'envergure** par programme sera prévue et ce, dans la mesure des possibilités budgétaires.

***Focus - Les saisons culturelles consacrées au Sud :** Dans le cadre des programmes bilatéraux avec les pays du Sud, **l'organisation de saisons culturelles** visant la mise en valeur des richesses culturelles contemporaines de nos pays partenaires seront menées en Wallonie-Bruxelles, à l'image des événements « Yambi », « Masarat », etc. organisés antérieurement et ce, dans une volonté de favoriser le métissage des civilisations et l'enrichissement mutuel. Il est à noter que ces saisons culturelles pourront concerner des pays ou des régions autres que les zones partenaires. A cet égard, une première initiative visera à la mise à l'honneur de « L'art de la révolution ». Cette saison culturelle couvrant l'ensemble des champs culturels aura pour objectif de faire émerger les créations nées ou annonciatrices de mouvements politiques, sociaux, économiques et citoyens divers par exemple dans la région du monde arabe, à Hong Kong, en Turquie, au Brésil ou encore en Europe (Grèce et Espagne). En écho aux créateurs issus de ces régions, les initiatives ayant vu le jour, à ce sujet, en Fédération Wallonie-Bruxelles pourront être mises en exergue.*

1.2.2 La coopération bilatérale indirecte (acteurs de la solidarité)

En cohérence avec les actions bilatérales menées au sein des pays partenaires, la Fédération et la Wallonie soutiendront activement **les acteurs de la solidarité internationale**¹.

En effet, la Wallonie et Bruxelles comptent un nombre important d'acteurs de la solidarité disposant d'une expertise et d'un savoir-faire de haut niveau dans la solidarité internationale de terrain.

¹ Les acteurs de la solidarité sont : les ONG de Wallonie-Bruxelles et agréées en Belgique comme ONG de développement, les villes, communes, provinces et intercommunales de Wallonie, les organisations syndicales wallonnes, les organisations wallonnes représentatives des agriculteurs, les mutualités de Wallonie-Bruxelles, les Hautes écoles et Ecoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les appels à projets destinés aux acteurs de la solidarité

Les Gouvernements lancent, chaque année, des appels à projets dans le domaine de la coopération bilatérale indirecte au développement. Ces programmes s'adressent aux acteurs de la solidarité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

La politique relative à ces appels à projets qui concernent la zone des pays partenaires sera poursuivie et s'organisera de la façon suivante :

- Le programme de cofinancement des ONG de Wallonie-Bruxelles qui s'adresse à toute ONG agréée en Belgique comme ONG de développement ;
- Le programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée qui s'adresse aux villes, communes, provinces et intercommunales de Wallonie, aux organisations syndicales wallonnes et organisations wallonnes représentatives des agriculteurs, aux mutualités de Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux Hautes écoles et Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En vue **d'améliorer l'impact de ces programmes** dans le cadre de l'action des Gouvernements francophones, il est prévu de :

- créer des possibilités de collaboration avec les projets menés dans le cadre bilatéral direct ;
- améliorer le dispositif d'évaluation des projets ;
- réaliser des actions de visibilité des projets dans le cadre de l'ensemble des outils développés par Wallonie-Bruxelles international (site internet, brochures, journées diplomatiques fédérales, régionales et communautaires, événements européens, événements de la Francophonie, etc.) ;

Focus : le soutien au CNCD-11.11.11 : Le soutien octroyé chaque année, depuis 1998, au **CNCD-11.11.11** par les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie **se poursuivra** notamment via le soutien aux projets de l'Opération 11.11.11 et à l'action générale de sensibilisation à la solidarité internationale développée par le **CNCD-11.11.11**.

L'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE)

La Fédération et la Wallonie, dans un objectif de renforcement des capacités des pays partenaires, poursuivront leur soutien à l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE). L'APEFE est une association créée en 1976 qui propose aujourd'hui son expertise aux pays partenaires de la Belgique et de Wallonie-Bruxelles par des programmes en lien avec l'éducation et la formation.

De nombreuses convergences existent déjà entre WBI et l'APEFE qui développe sa stratégie en l'intégrant dans celle de WBI et en coordination étroite avec les programmes de travail bilatéraux.

Dans un souci de complémentarité des actions :

- La formation technique et professionnelle, ainsi que le travail décent, incluant le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises et des micro-entrepreneurs, thématiques centrales développées dans les actions de

l'APEFE, seront intégrées dans l'approche de la coopération bilatérale avec les pays partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie ;

- Dans la mesure où les pays prioritaires de l'APEFE sont pour la plupart également ceux de WBI, les synergies et collaborations seront établies afin de créer un effet multiplicateur et complémentaire de notre action.

Les convergences entre l'APEFE et WBI pourront ultérieurement être renforcées par le déploiement, dans le cadre des programmes de coopération bilatéraux, d'actions spécifiques d'appui technique aux MPME (micro, petites et moyennes entreprises) des pays partenaires ainsi qu'à leurs structures d'encadrement et de promotion (publiques et privées) et ce, en liaison avec les problématiques de la formation technique et professionnelle. Ces programmes seront fondés sur une approche intégrée (macro, méso et micro) et sur une démarche partenariale impliquant les acteurs publics et privés de Wallonie-Bruxelles.

A cette fin, l'APEFE se propose de mettre sur pied et d'animer un réseau comprenant l'ensemble des acteurs privés et publics de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, actifs ou susceptibles d'apporter une contribution au renforcement des capacités du monde entrepreneurial privé et de l'économie sociale de nos pays de coopération au développement.

Les synergies avec la coopération directe

Des mécanismes visant une meilleure synergie entre la coopération bilatérale directe et la coopération bilatérale indirecte seront mis en place notamment en **rapprochant le département bilatéral Sud et le département d' « appui aux acteurs de la coopération »** au sein de l'administration de Wallonie-Bruxelles International. De même, les commissions mixtes permanentes et les délégations installées dans nos pays de coopération au développement assureront une meilleure visibilité et à un contact accru avec les opérateurs locaux soutenus dans les cadre des programmes du bilatéral indirect.

1.2.3 L'aide humanitaire

Dans la mesure où la solidarité internationale passe également par le soutien urgent aux populations touchées par des catastrophes naturelles et crises humanitaires, notamment l'aide alimentaire et de première nécessité suite à des conflits, les Gouvernements continueront à apporter leur aide financière à des situations d'urgence.

1.3 Réinventer nos relations avec l'Afrique

De nombreux spécialistes s'accordent pour dire que, depuis les années 2000, une dynamique économique et sociale est en cours sur le continent africain. Bien sûr, les résultats diffèrent d'une région à l'autre, et les tensions politiques et sociales du continent demeurent fortes dans certaines régions. Il n'en reste pas moins que les perspectives à moyen terme, pour l'ensemble du continent qui compte plus de 1 milliard d'habitants, sont très positives. Ainsi, parmi les meilleurs exemples de ces changements, on trouve des nations comme le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Cameroun ou encore le Maroc qui constituent de puissants moteurs de développements.

Il s'agit par ailleurs de s'inscrire dans le cadre de la « Stratégie économique de la Francophonie » adoptée lors du Sommet de Dakar de novembre 2014. Celle-ci entend développer deux axes prioritaires à savoir : « une économie centrée sur l'humain » et un « espace économique de coopération et de solidarité ».

Forts de notre histoire commune avec l'Afrique et parallèlement aux projets menés dans le cadre de notre coopération au développement, **nous souhaitons donc réinventer notre partenariat avec le continent dont la population est la plus jeune du monde.**

Nos objectifs à ce sujet seront notamment les suivants :

- **Une meilleure connaissance** : Renforcer nos connaissances de l'essor et de la transformation générale de cette Afrique en créant une « Chaire universitaire d'économie des pays d'Afrique » ;
- **Une ouverture à des domaines africains originaux** : Aller à la rencontre des dynamiques d'industries culturelles en permettant à nos commissions Mixtes Permanentes, à nos cinq agences Wallonie-Bruxelles International ou encore nos opérateurs économiques de s'ouvrir davantage aux transformations de cet espace géographique ;
- **Une coopération technologique renforcée** : encourager la mobilité réciproque des innovations et des innovateurs en priorité dans les secteurs retenus par le Réseau francophone de l'innovation (et que sont l'agroalimentaire, les technologies vertes, le numérique, et les industries culturelles et créatives).
- **Une meilleure circulation des talents africains** : Nous ouvrir aux talents de l'Afrique en favorisant la circulation des artistes, créatifs, entrepreneurs, etc.

Focus - Création d'une « chaire universitaire d'économie des pays d'Afrique » : Une « chaire universitaire d'économie des pays d'Afrique » sera créée au sein du monde académique francophone. Centrée sur les leaders économiques du continent, cette chaire réunira de grands spécialistes du sujet en vue de développer la recherche sur les contours de cet essor économique. En lien avec nos valeurs de solidarité, l'objectif est ainsi d'avoir une meilleure connaissance du secteur privé émergent afin d'adapter nos politiques internationales tant en ce qui concerne les axes précités liés à la Francophonie économique qu'au niveau des relations économiques de la Wallonie avec l'Afrique. En fonction d'un format qui reste à définir, cette chaire pourra notamment organiser des conférences annuelles, attribuer des prix à des travaux de fin d'études, créer des réseaux de chercheurs, développer un programme de recherche spécifique un diplôme d'études complémentaires, établir des ponts avec le domaine de l'entreprise, etc.

Focus - Promotion des industries culturelles et créatives africaines : Tant en ce qui concerne le cinéma, le design ou l'art contemporain, l'Afrique connaît une transformation de fonctionnement de ses domaines culturels et processus créatifs, notamment par le biais des sauts technologiques suscités par la diffusion croissante des technologies numériques sur le continent. Nous examinerons **plusieurs mesures de soutien au développement de ces secteurs** culturels et créatifs tant par la valorisation des bonnes pratiques de soutien à la créativité et au financement collaboratif que par l'appui à la structuration des politiques sectorielles. Dans le domaine du cinéma par exemple, un projet de faisabilité de mise en place d'incitants du type « Tax shelter » sera proposé à deux pays pilotes avec l'appui des spécialistes du sujet. Les **différentes agences de Wallonie-Bruxelles International** seront également sollicitées afin de prévoir des programmes permettant d'appréhender ces nouvelles dynamiques dans ces différents secteurs. De façon générale, **nos délégations à l'étranger** créeront des synergies entre ces initiatives et les projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

Focus : Soutien à la création d'un permis de circulation des artistes, créatifs et entrepreneurs : Dans la droite ligne du Sommet de Dakar, nous travaillerons à la circulation des idées, des innovations et le développement des partenariats innovants entre les pays du Nord comme du Sud. Dans le cadre de sa stratégie économique, les Etats et Gouvernements ont en effet décidé de favoriser les « conditions propices à la **mobilité** des personnes, en particulier les opérateurs économiques, les jeunes, les universitaires, les artistes et les acteurs culturels ». La francophonie appuiera ainsi : « les initiatives régionales et la mise en place de relations bilatérales favorisant **l'émission de permis de circulation** délivrés sur la base de critères mutuellement acceptables par les États et gouvernements membres de la Francophonie ». Cette mobilité indispensable pour accroître l'insertion des pays du Sud dans l'espace économique francophone.

2. LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS OCDE ET LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES : UNE APPROCHE DE COLLABORATION TRANSVERSALE

2.1 Vers un nouveau cadre stratégique de coopération

Afin de rencontrer au mieux les priorités reprises dans les déclarations de Politique régionale et de Politique communautaire, les relations bilatérales qu'entretiennent la Wallonie et la Fédération avec les pays industrialisés s'orienteront vers une approche **transversale** privilégiant la transversalité des objectifs et des acteurs en exploitant la complémentarité bilatéral / multilatéral / européen / coopération / sectoriel, en vue de garantir une efficacité optimale des actions, projets et programmes.

En effet, si le système des commissions mixtes permanentes peut demeurer à la satisfaction des partenaires, il apparaît que cette modalité de mise en œuvre des programmes n'est plus exclusive.

En effet, d'autres actions complémentaires viennent se greffer à ces programmes de coopération : conclusions d'accords sectoriels, rencontres ministérielles et/ou administratives régulières, actions ponctuelles développées de commun accord, actions sectorielles réalisées de manière unilatérale, etc.

Par ailleurs, les programmes de coopération bilatéraux devront être mis davantage à profit pour valoriser les pôles de compétitivité, les actions entreprises dans le cadre du Plan Marshall 4.0, les actions culturelles et autres des agences sectorielles de Wallonie-Bruxelles, les actions qui seront entreprises suite à l'opération « Bouger les lignes », ainsi que celles qui découleront du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Dans ce contexte, Les Gouvernements définiront un **nouveau cadre stratégique de coopération** à l'égard des pays industrialisés. Ce cadre stratégique proposera une évaluation globale des accords conclus avec ces pays, afin :

- **d'établir des priorités géographiques et sectorielles :**

- En lien avec les différents acteurs publics et opérateurs de Wallonie-Bruxelles, une réflexion sur la **réorientation des différentes coopérations existantes** ou sur **l'éventualité de nouvelles coopérations** sera menée. Une attention particulière sera accordée aux **pays et régions limitrophes** de la Wallonie et de la Fédération ainsi qu'aux **nouveaux pays émergents**.

Une évaluation générale de notre présence et programmes au sein des **pays de l'Union européenne**, compte tenu de la présence de nos opérateurs et des intérêts mutuels de chaque partie, sera menée.

- La proximité historique, culturelle et linguistique de WB avec **l'Amérique latine** est forte. Le potentiel de collaboration avec ce sous-continent, comptant 620 millions de personnes et trois économies dans le G20, est gigantesque. Aujourd'hui, WBI assure une présence au Chili avec une délégation et au Brésil avec un ALS et plusieurs lecteurs. Relativement homogène du point du développement économique et politique, **ce continent nécessite une stratégie globale**. WBI lancera une réflexion à ce sujet tenant compte de tous les outils à sa disposition et à la meilleure façon de les organiser.
 - En outre, en raison de la progression constante de son économie et de sa proximité avec les autres marchés asiatiques en forte croissance (Inde et Chine), l'Asie du Sud-Est (ASEAN) constituera également une zone géographique d'intérêt prioritaire pour nos relations économiques et culturelles.
 - Par ailleurs, compte tenu du contexte international en constante mutation, ce cadre stratégique identifiera chaque année des « **pays cibles** » qui feront l'objet d'une stratégie particulière s'inscrivant dans le cadre des priorités économiques et culturelles des Gouvernements et ce, de commun accord avec le pays en question.
 - En vue d'assurer la complémentarité maximale des approches bilatérale, multilatérale et sectorielle, tant dans la définition de la stratégie que dans la mise en œuvre de programmes et d'actions, la mise en place d'espaces de concertation et de propositions sera favorisée. Cette approche sera développée avec l'ensemble des acteurs publics, au travers du renforcement du Conseil interdépartemental de relations internationales mais aussi de plateformes thématiques lorsque le besoin s'en fera ressentir (à l'instar de ce qui a été déployé en matière d'enseignement supérieur, de recherche ou de santé).
- de **réévaluer le rôle du responsable de la coopération**, avec une redéfinition du profil de fonction, compte tenu de l'évolution de cette dernière vers un rôle de coordination des différents intervenants de Wallonie-Bruxelles et étrangers, ainsi que vers une fonction de veille et de proposition d'initiatives sur le plan politique mais aussi sur le plan sectoriel.

2.2 Des relations bilatérales en appui aux politiques des Gouvernements

Les relations bilatérales entretenues par la Wallonie et la Fédération avec ces pays constituent un réel outil de « rayonnement » des politiques mises en œuvre. Par ailleurs, elles peuvent être mises à profit dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques et de collaborations mutuellement profitables.

Dans ce cadre, des thématiques sectorielles seront identifiées non seulement en fonction de l'intérêt mutuel du pays et des opérateurs de Wallonie-Bruxelles mais également en fonction des priorités des Gouvernements wallons (Plan Marshall 4.0) et de la Fédération.

Plus précisément, ces thématiques seront les suivantes:

- Le soutien à l'emploi, à l'enseignement et à la formation professionnelle, notamment des jeunes ;

- Le renforcement de la dynamique d'innovation, en relation avec les pôles de compétitivité, y compris l'innovation numérique et le soutien à l'entrepreneuriat créatif ;
- La gestion durable des ressources naturelles et le respect de l'environnement ;
- L'aménagement du territoire et, plus précisément, l'importance de tous les pôles de développement tant en zones urbaines que rurales dédiés à l'économie, à l'innovation et à la création d'emplois ;
- Le soutien aux opérateurs culturels dans une perspective de développement économique tenant notamment compte des marchés-cibles à prioriser selon les secteurs.

3. DES TRAITÉS BILATÉRAUX FAVORISANT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX RESPECTUEUX

Dans le cadre de leurs échanges internationaux, les Gouvernements agiront activement pour lutter contre tout risque de dumping social, fiscal et environnemental entre les Etats et pour promouvoir un commerce international respectueux du développement humain.

Dès lors, soucieuses des valeurs qui fondent leur politique internationale, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles porteront, tout au long de la négociation, une attention particulière à l'engagement pris à cet égard par les Etats parties aux Traités.

Parallèlement, les Gouvernements, au regard de leurs compétences, veilleront à être impliqués dès le début des négociations des traités bilatéraux. Dans ce cadre, il conviendra d'assurer une meilleure implication des administrations sectorielles concernées aux Groupes mis en place par le SPF Affaires étrangères pour définir les points d'attention de la Belgique.

Dans cette perspective, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles examineront au cas par cas la possibilité d'octroi des pleins pouvoirs de signature pour les accords conclus dans le champ de leurs compétences respectives.

Par ailleurs, pour les accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements, le Gouvernement wallon conditionnera son assentiment à l'ouverture de nouvelles négociations commerciales à la révision du texte-modèle, dit modèle UEFL.

Ce nouveau texte devra prévoir des clauses sociales et environnementales contraignantes, assorties de sanctions financières ou commerciales. Le Gouvernement wallon étudiera aussi les alternatives possibles aux mécanismes de règlements de différends dans les accords négociés avec les pays dont le système juridique ne peut être considéré comme mûr.

Le Gouvernement wallon examinera au cas par cas la possibilité d'octroi des pleins pouvoirs de signature pour les accords UEFL dont la négociation est clôturée.

VII. UNE ADMINISTRATION ET UN RÉSEAU DE DÉLÉGATIONS EFFICACES

L'évolution de Wallonie-Bruxelles International doit se faire notamment via le renforcement de la fonction de concertation et de coordination. Il conviendra de persévérer et d'améliorer les mécanismes mis en place, comme les espaces de concertation - au travers notamment de la CIRI - et des instruments conjoints en vue de la mise en œuvre d'actions, entre autres dans le secteur de la recherche, de la culture, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'action sociale ou de la formation professionnelle. Certains espaces déjà présents depuis peu pourraient être renforcés, non seulement dans le cadre de la définition de la politique qu'il convient de coordonner notamment dans certaines enceintes multilatérales ou dans le cadre de certaines coopérations ou relations bilatérales, mais aussi en termes d'actions conjointes ou de développement d'outils de promotion de valorisation de ces différentes expertises.

1. LE RÉSEAU DES DÉLÉGATIONS FRANCOPHONES, UNE DIPLOMATIE DE PROXIMITÉ

1.1 Optimaliser pour plus d'efficacité

Le réseau diplomatique des Délégations Wallonie-Bruxelles international constitue l'instrument principal de la représentation politique des Gouvernements auprès des partenaires institutionnels à l'étranger. Ces dernières ont le rôle pluridimensionnel de veiller aux intérêts communautaire et régionaux du point de vue politique, économique, culturel, de coopération, de réseautage, de promotion et de visibilité, de conseils, etc.

Ce réseau n'est pas statique. Il doit refléter l'évolution de nos compétences, la volonté de rassembler nos forces dans un même lieu pour parler d'une seule voix, la situation géopolitique et économique du pays et de sa région, les intérêts stratégiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles sur le plan du développement économique et scientifique et la volonté des partenaires de maintenir des liens de coopération dynamiques.

Le dialogue avec la diplomatie fédérale, tenant compte de la nouvelle réalité institutionnelle, sera privilégié après une évaluation critique mais constructive des accords de coopération en vigueur.

Dans une optique d'optimisation de ce réseau, ces éléments constituent la base d'une évaluation de nos différentes représentations. Celle-ci vise à donner les outils utiles permettant aux Gouvernements :

- de procéder à une réorganisation du réseau en coordination avec les autres réseaux à l'étranger (AWEx, ALS, WBT,...) afin de combiner au mieux leurs spécificités au bénéfice des opérateurs wallons et bruxellois ;
- de répondre à la volonté de pérenniser des structures multiservices à l'étranger ;
- d'améliorer l'efficacité des délégations et d'en limiter les frais de fonctionnement ;
- de réaliser un monitoring constant de l'activité des délégations. A cette fin, de nouveaux indicateurs de performance du réseau des Délégations seront définis sur base de l'expérience acquise en cette matière depuis

2003 et de la dynamique d'étalonnage entamée avec nos partenaires québécois. Cet outil sera composé d'indicateurs de visibilité et de réalisation, dont l'objectif est de synthétiser et rendre plus immédiatement visible le travail d'évaluation des réalisations déjà effectué sur base des différents rapports existants, et, à terme, d'indicateurs d'impact, permettant de monitorer l'efficacité et l'efficience de nos actions en poste au regard des attentes de nos usagers. A cette fin, des indicateurs communs entre les différents réseaux seront développés ;

- de renouveler l'expérience réussie à Londres d'adjonction d'un agent de WBI au sein de certains bureaux d'Attachés économiques et commerciaux. Le deuxième poste visé par cette expérience sera New-York.

Le réseau constitué par la quarantaine de lecteurs et formateurs répartis dans le monde sera également évalué sur base de critères déjà définis dans une optique de redéploiement éventuel, fonction ou non de la présence d'une délégation et de diversification de la fonction en appui au rayonnement culturel dans une relation bilatérale ou de promotion de notre enseignement supérieur à l'étranger.

1.2 Mise sur pied de délégations « multiservices »

Les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie exploreront la possibilité de rassembler, en une seule délégation «multiservices», les bureaux dont l'AWEx, WBI, WBT, et Brussels Invest&Export disposent dans un même pays. De même, là où cela est pertinent, les regroupements seront envisagés en partenariat avec les postes diplomatiques fédéraux.

En vue d'expérimenter ce modèle, l'on procèdera par la mise en place de deux délégations multi-services « pilotes ». Ce projet pilote devra être opérationnel dès que possible pour une évaluation avant la fin de la législature. Wallonie-Bruxelles International assurera la coordination des différentes phases de la mise en place de ces projets pilotes.

2. WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL : UNE AMÉLIORATION PERMANENTE DU SERVICE RENDU

Conformément aux orientations fixées par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie pour la qualité des services publics, Wallonie-Bruxelles International poursuivra sa mutation interne.

Celle-ci tiendra compte du contexte budgétaire tendu, des effets de la 6^{ème} réforme de l'Etat et de la volonté des Gouvernements de renforcer la cohérence des politiques et la meilleure coordination des outils.

2.1 L'optimisation du fonctionnement des départements

Évaluer l'organisation géographique et sectorielle

Les différents départements de Wallonie-Bruxelles International constituent, avec les délégations, un outil essentiel pour la mise en œuvre des politiques des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une évaluation interne permettra l'optimisation de leur fonctionnement.

Compte tenu de la diversification des modalités de mise en œuvre des partenariats internationaux, tenant compte également d'une professionnalisation de l'approche des différents secteurs (recherche, enseignement supérieur, culture,...), ainsi que d'une analyse stratégique de notre positionnement international, l'articulation entre l'approche géographique et l'approche sectorielle sera questionnée.

Une attention particulière sera également accordée à l'évolution de WBI vers un rôle renforcé de coordination des différents intervenants de Wallonie-Bruxelles et étrangers, ainsi que vers une fonction de veille et de proposition d'initiatives sur le plan politique mais aussi sur le plan sectoriel.

Approfondir « qualité et simplification administratives »

Wallonie-Bruxelles International identifiera, en s'appuyant sur sa démarche « qualité », les possibilités d'amélioration dans le respect de la norme ISO 9001 via notamment :

- la pratique des audits internes croisés et la poursuite de projets communs avec l'AWEx ;
- une analyse de risques tant globale pour l'organisme, que spécifique à chaque activité ;
- une optimisation permanente de l'usage des ressources financières via un monitoring budgétaire quantitatif et qualitatif.

Wallonie-Bruxelles International renforcera par ailleurs son implication, aux côtés de l'AWEx, en tant qu'administration pilote dans le projet de Déclaration de service aux usagers, de même que sa participation au réseau des correspondants simplification administrative développé par eWBS. Dans ce cadre, WBI poursuivra le travail entamé sur ses outils de communications, sur son mécanisme de guichet unique et sur les formulaires à destination des usagers.

Focus – Guichet unique : Afin de centraliser les demandes de soutien des associations pour l'organisation en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie de colloques et autres manifestations à caractère international et le partage de l'expertise non scientifique à l'étranger, Wallonie-Bruxelles International assurera la mise en place d'un guichet unique chargé de gérer l'ensemble des demandes à rencontrer en fonction de critères définis et dont la thématique est en lien avec les priorités sectorielles définies dans la NPI.

Focus - Simplification des agences WB : Les agences sectorielles dépendent actuellement de Wallonie-Bruxelles International et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - et de l'AWEx en ce qui concerne WBDM. Ceci implique qu'elles doivent répondre à des normes comptables et d'administration différentes selon les organismes qui les financent. Wallonie-Bruxelles International veillera - en concertation avec le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'AWEx - à optimiser et renforcer le rôle des agences sectorielles en simplifiant les tâches liées à leur gestion financière et administrative.

Mettre en place une culture d'évaluation performante et transparente

Wallonie-Bruxelles International poursuivra et approfondira les mécanismes d'évaluation de ses actions, incitants et outils afin de procéder en temps réel aux ajustements nécessaires.

Chaque objectif sera assorti d'indicateurs de qualité et de performance qui feront l'objet d'un suivi et d'un rapportage rigoureux, ce qui facilitera également la prise de décision quant aux ajustements à apporter aux orientations stratégiques de la politique internationale.

Wallonie-Bruxelles International souhaite de cette manière répondre au souci constant de favoriser l'adéquation des besoins des opérateurs aux outils mis en place. Leur évolution (abandon, regroupement) ou la création de nouveaux induira des changements durant la législature tant au niveau de l'offre qu'au niveau des différents composantes du réseau international Wallonie-Bruxelles.

L'efficacité de la coopération au développement passe par une évaluation des actions réalisées et de l'impact de celles-ci. La possibilité de **créer un service d'évaluation des politiques de coopération** sera explorée.

2.2 Les ressources humaines

WBI continuera de s'inscrire dans une gestion moderne de ses ressources humaines à travers la pérennisation des mécanismes-pilotes de promotion objectivée du mérite. Des outils de gestion de carrière seront développés permettant par exemple d'établir les besoins en formations des agents, sur base des entretiens d'évaluation, ou d'encore mieux répondre aux désirs de mobilité interne. L'expérience acquise par l'AWEx, ainsi que les récents développements initiés par le SPW, pourront, dans ce cadre, être une source d'inspiration. WBI souhaite ancrer solidement dans l'institution cette démarche globale permettant à chaque agent, en fonction de ses compétences et de ses souhaits, d'être un véritable acteur de sa vie professionnelle.

2.3 Les usagers / opérateurs

Développer une écoute clients régulière via les Comités d'usagers

Wallonie-Bruxelles International placera tous ses usagers au centre de ses préoccupations. Il s'agira de déterminer, avec les panels d'usagers de WBI, les atouts des services offerts par l'organisme mais aussi ses faiblesses.

Les pistes d'amélioration, de développement et d'initiatives stratégiques feront l'objet d'un enregistrement et d'un suivi rigoureux. Elles permettront, au terme d'une analyse d'opportunité, un ajustement des orientations stratégiques.

Développer des activités de veille et de prospective

Wallonie-Bruxelles International renforcera sa capacité structurée d'analyse, de prospective et d'évaluation des actions menées ou à mener à l'international.

Wallonie-Bruxelles International développera une véritable mission de veille afin de conseiller les Gouvernements et les opérateurs dans les orientations à prendre en faveur des intérêts de la Wallonie et de Bruxelles, qu'il s'agisse de zones géographiques à privilégier, de secteurs porteurs à soutenir ou de positions à défendre dans les instances multilatérales. Le réseau des représentations à l'étranger a une vocation particulière à alimenter cette fonction de veille.

La collaboration avec l'AWEx, l'Observatoire des tendances, les experts sectoriels mais également les centres de recherche belges et européens, sera accentuée afin de présenter une analyse complète, nuancée et "multisectorielles".